

# Budget de dépenses

2005-2006

## Volume II

---

### Crédits des ministères et organismes

---

**pour l'année financière  
se terminant le 31 mars 2006**

Déposé à l'Assemblée nationale  
conformément  
aux articles 45 et 47  
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)  
par madame Monique Jérôme-Forget,  
présidente du Conseil du trésor  
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319  
ISBN 2-551-22706-2  
Dépôt légal, 2<sup>e</sup> trimestre 2005  
Bibliothèque nationale du Québec

## AVANT-PROPOS

Le présent volume présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2005-2006 incluant ceux votés en vertu de la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 (2005, c. 4). Le budget de dépenses et le budget d'investissements sont présentés distinctement. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et des organismes du gouvernement mais également les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

En plus du présent volume « *Crédits des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les renseignements touchant le Budget de dépenses 2005-2006 :

*Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*

Ce volume réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme.

*Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*

Ce volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

*Volume IV : Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

Ce volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2005-2006. Les chapitres qui suivent fournissent des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres informations portant sur des sujets qui y sont rattachés.



## Table des matières

---

Page

### NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits .....	A-9
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses .....	A-9
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes .....	A-11
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses et modalités régissant les crédits .....	A-15
5. Définition des supercatégories .....	A-19
6. Définition des catégories .....	A-20
7. Illustration du tableau d'un programme .....	A-22

### SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses .....	B-3
Distinction entre le budget de dépenses et les crédits .....	B-4
Sommaire des crédits .....	B-5
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 .....	B-6
Sommaire des crédits 2005-2006 pouvant être reportés en 2006-2007 .....	B-7
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net .....	B-8

### CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales et Régions .....	1-1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	2-1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale .....	3-1
Conseil exécutif .....	4-1
Culture et Communications .....	5-1

## Table des matières

---

	<b>Page</b>
Développement durable, Environnement et Parcs .....	6-1
Développement économique, Innovation et Exportation .....	7-1
Éducation, Loisir et Sport .....	8-1
Emploi et Solidarité sociale .....	9-1
Famille, Aînés et Condition féminine .....	10-1
Finances .....	11-1
Immigration et Communautés culturelles .....	12-1
Justice .....	13-1
Relations internationales .....	14-1
Ressources naturelles et Faune .....	15-1
Revenu .....	16-1
Santé et Services sociaux .....	17-1
Sécurité publique .....	18-1
Services gouvernementaux .....	19-1
Tourisme .....	20-1
Transports .....	21-1
Travail .....	22-1

## NOTES EXPLICATIVES

---





# Notes explicatives

---

## 1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2005-2006 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser le solde des crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés dans le fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le budget de dépenses présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières et les crédits déjà votés en vertu de lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au budget de dépenses.

### **LOI AUTORISANT CERTAINS CRÉDITS NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2005**

La Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 (2005, c. 4) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 22 mars 2005. Elle vise à pourvoir au paiement de dépenses et autres coûts nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005. Les crédits votés par cette loi totalisent 11 823 429 201 \$. Ces crédits sont intégrés au Budget de dépenses 2005-2006. Ils sont toutefois exclus des crédits à voter par l'Assemblée nationale.

## 2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES

Le Volume II présente les crédits des ministères et des organismes du gouvernement en deux sections. La première section est consacrée au sommaire des crédits et du budget de dépenses des ministères et des organismes du gouvernement et la seconde présente les crédits et les dépenses de chacun des portefeuilles ministériels.

### **SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS**

Cette section présente non seulement l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels apparaissant au Volume II mais également celle de l'Assemblée nationale et des personnes qu'elle désigne dont le budget et les crédits sont présentés au Volume I. Elle est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

- le tableau « Budget de dépenses » comparant le Budget de dépenses 2005-2006 à la dépense probable 2004-2005;
- le tableau « Distinction entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents, ceux votés en vertu de la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 ainsi que les crédits reportés et les autres crédits déjà votés;
- le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programme et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- le tableau « Sommaire des crédits 2005-2006 pouvant être reportés en 2006-2007 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits qui pourra être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant au budget de dépenses sont respectées. Les conditions qui s'appliquent aux crédits reportés sont précisées, s'il y a lieu, au bas des tableaux des crédits de chacun des programmes;
- le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

### **SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES**

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, le budget de dépenses et les crédits prévus en 2005-2006 comparés à ceux de 2004-2005. L'effectif total prévu en 2005-2006 est aussi comparé à celui de 2004-2005. Des tableaux ventilant les budgets de dépenses et d'investissements pour l'ensemble du portefeuille et pour chacun des programmes sont également présentés.

De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille. Les crédits à voter sont distingués des crédits déjà autorisés, tels que les crédits permanents, les crédits votés le 22 mars 2005 ainsi que les crédits reportés et les autres crédits déjà votés. Un tableau complémentaire présente les budgets de dépenses et d'investissements ventilés selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé;
-

## Notes

### explicatives (suite)

---

- un tableau sommaire présentant, pour chacun des programmes, la répartition des crédits et du budget de dépenses par éléments. Les budgets de dépenses et d'investissements sont aussi ventilés selon les différentes supercatégories. La prévision de crédits reportés est indiquée, s'il y a lieu.

Une courte description précisant les objets de chacun des programmes est également présentée.

L'utilisation du crédit au net ainsi que du crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à ce programme sont précisées, si applicables;

- un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les montants de prévisions des dépenses du programme et les revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter;
- un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également indiqué.

### 3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Le Budget de dépenses 2005-2006 reflète la structure de programmes qui découle de la nouvelle composition du Conseil des ministres annoncée le 18 février 2005. D'autres changements sont également intégrés au Volume II « *Crédits des ministères et organismes* ». Cette section décrit les principales modifications apportées à chacun des portefeuilles. Un signe (+) indique l'ajout d'une responsabilité alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

### **AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS**

- (+) Les responsabilités touchant les régions et la ruralité qui se retrouvaient auparavant à l'ancien portefeuille « Développement économique et régional et Recherche » apparaissent maintenant à ce portefeuille.
- (-) Le programme Développement du loisir et du sport a été transféré au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport ».

### **CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE**

- (+) Le programme Secrétariat du Conseil du trésor intègre un nouvel élément Agence des partenariats public-privé.
- (-) Le programme Gouvernement électronique se retrouve au nouveau portefeuille « Services gouvernementaux ».
- (+) L'élément Provision pour réallouer, avec l'autorisation du Conseil du trésor, toute partie de crédit applicable à des activités devant être transférées d'un portefeuille à un autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale annoncée le 18 février 2005 a été ajouté au programme 4, Fonds de suppléance.

### **CONSEIL EXÉCUTIF**

- (+) Les responsabilités touchant l'accès à l'information faisant partie de l'ancien portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration » apparaissent maintenant à ce portefeuille.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS**

- (+) Les activités concernant les parcs se trouvant antérieurement au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs » ont été ajoutées au portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs ».

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION**

- (-) Les responsabilités relatives aux régions et à la ruralité se retrouvent dorénavant au portefeuille « Affaires municipales et Régions ».
- (-) Le programme Promotion et développement du tourisme a été transféré au nouveau portefeuille « Tourisme ».
- (-) Les responsabilités relatives au placement étudiant apparaissent maintenant au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale ».

### **ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT**

- (+) Le programme Développement du loisir et du sport a été ajouté en provenance de l'ancien portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir ».
-

# Notes

## explicatives (suite)

---

### EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

- (+) Ce portefeuille incorpore les activités relatives au placement étudiant en provenance de l'ancien portefeuille « Développement économique et régional et Recherche ».
- (-) Les responsabilités concernant la famille se retrouvent maintenant au nouveau portefeuille « Famille, Aînés et Condition féminine ».

### FAMILLE, AÎNÉS ET CONDITION FÉMININE

- (+) Les responsabilités concernant la famille auparavant à l'ancien portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » apparaissent maintenant à ce portefeuille.
- (+) Les responsabilités concernant les aînés ont été transférées en provenance du portefeuille « Santé et Services sociaux ».
- (+) Les responsabilités concernant la condition féminine et le curateur public se retrouvent maintenant à ce portefeuille. Elles étaient à l'ancien portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».

### IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

- (-) Les responsabilités concernant la condition féminine et le curateur public ont été transférées au nouveau portefeuille « Famille, Aînés et Condition féminine ».
- (-) L'élément Commission d'accès à l'information est rendu au portefeuille « Conseil exécutif ».
- (-) Les éléments Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et Office de la protection du consommateur se retrouvent au portefeuille « Justice ».
- (-) Les responsabilités relatives aux relations avec les citoyens ont été transférées au portefeuille « Services gouvernementaux ».
- (-) Les responsabilités concernant la gestion de l'identité se retrouvent maintenant au portefeuille « Justice ».

### JUSTICE

- (+) Ce portefeuille incorpore les éléments Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et Office de la protection du consommateur ainsi que les responsabilités concernant la gestion de l'identité de l'ancien portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».
-

# Notes

## explicatives (suite)

---

### RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

- (+) Le programme Gestion des ressources naturelles et fauniques intègre un nouvel élément Mise en œuvre du Rapport sur la gestion de la forêt publique.
- (-) Les responsabilités concernant les parcs ont été transférées au portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs ».
- (-) Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale apparaît maintenant au portefeuille « Transports ».

### SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- (-) Les responsabilités concernant les aînés se retrouvent dorénavant au portefeuille « Famille, Aînés et Condition féminine ». Elles étaient auparavant incorporées au budget du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

### SERVICES GOUVERNEMENTAUX

- (+) Le programme Gouvernement électronique, auparavant au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », se retrouve à ce portefeuille.
- (+) Les responsabilités concernant les relations avec les citoyens, auparavant à l'ancien portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », apparaissent au portefeuille « Services gouvernementaux ».

### TOURISME

- (+) Ce portefeuille comprend le programme Promotion et développement du tourisme en provenance de l'ancien portefeuille « Développement économique et régional et Recherche ».

### TRANSPORTS

- (+) Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale apparaît maintenant à ce portefeuille. Il était auparavant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

### AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2005-2006 incorpore d'autres modifications consécutives au regroupement de programmes ou d'éléments de programmes. Des changements au libellé ou à la numérotation de certains programmes ou éléments de programmes ont aussi été apportés. Le cas échéant, les données comparatives 2004-2005 ont été ajustées pour en assurer la cohérence.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

#### 4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

##### AMORTISSEMENT

Les investissements en immobilisations sont capitalisés et sont amortis sur leur durée de vie utile. L'amortissement est inscrit à la dépense de l'exercice à l'intérieur de la supercatégorie « Fonctionnement ». Il ne requiert pas de crédit puisqu'il découle des crédits d'investissements utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations.

##### BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

##### BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements comprend les déboursements prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, les investissements en prêts, placements et avances sont inclus au budget d'investissements puisqu'ils entraînent des débours qui ne peuvent se faire sans crédits.

##### CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi qu'aux débours prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

Pour l'exercice 2005-2006, les crédits totaux comprennent les crédits votés en vertu de la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

##### CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà votées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés incluant ceux autorisés en vertu de la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 ainsi que les crédits reportés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. À l'intérieur d'un programme, les ministères peuvent cependant modifier, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ». Dans ces cas, une autorisation du Conseil du trésor est préalablement requise.

Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées dans les lois sur les crédits. Pour 2005-2006, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme, incluant celui voté en vertu de la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005. Il est à noter que les crédits affectés à une provision ne peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes.

À la fin d'un exercice financier, tout solde d'un crédit non utilisé est automatiquement périmé s'il n'y a pas de conditions qui en prévoient le report.

### **CRÉDIT AU NET**

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q, c. A-6.01) prévoit la possibilité qu'un crédit soit un crédit au net.

Avec ce mécanisme, les revenus perçus continuent d'être versés dans le fonds consolidé du revenu, conformément à la pratique courante. Cependant, la législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

### **CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2004-2005**

Les crédits comparatifs comprennent les crédits inscrits au Budget de dépenses 2004-2005 ajustés des variations des crédits permanents.

Les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2005-2006. Ils comprennent aussi les crédits réellement reportés de 2003-2004 à 2004-2005. Dans le cas des revenus associés au crédit au net, les données comparatives présentées sont celles qui apparaissaient au Budget de dépenses 2004-2005.

---



# Notes

## explicatives (suite)

---

### CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

### CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés indiquent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

### CRÉDITS REPORTÉS

Les crédits reportés de l'exercice précédent proviennent du solde non utilisé du crédit d'un programme où le report de crédits est prévu.

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non dépensé à la fin de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

De façon générale, le solde non utilisé des crédits d'un programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits du programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont été votés au cours de l'exercice précédent.

### CRÉDITS VOTÉS LE 22 MARS 2005

Pour l'exercice financier 2005-2006, les crédits votés le 22 mars 2005 correspondent à ceux adoptés par la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

### DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice financier 2005-2006.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

---

### **EFFECTIF TOTAL**

L'effectif est présenté en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'une personne qui a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement varie entre 0 et 1. Finalement, l'ETC d'une personne qui a été en congé sans solde durant une année entière est égal à 0.

L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

### **ÉLÉMENT**

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

### **PORTEFEUILLE**

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

### **PROGRAMME**

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits se fait par programmes.

### **PROVISION**

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions prévues au budget de dépenses.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

### 5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

#### AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer une partie ou la totalité des dépenses imputées sur un fonds spécial qu'il administre, afin notamment d'en assurer l'équilibre entre les revenus et les dépenses.

#### CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant de la variation à la provision pour créances douteuses et à la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement.

#### FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues notamment pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

#### IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les frais encourus pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations.

#### PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle regroupe, entre autres, les paiements à effectuer en vue d'acquérir certains éléments d'actif. On y retrouve les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, ainsi que l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises, du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

### RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend la rémunération normale, celle pour les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, à temps partiel et occasionnels du secteur public. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec ainsi qu'aux étudiants et aux stagiaires. Elle inclut enfin les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

### SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et les frais associés à la gestion de la dette. On ne retrouve cette supercatégorie qu'au portefeuille « Finances ».

### TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services.

## 6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

### CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

### FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, des organismes et des entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

---

# Notes

## explicatives (suite)

---

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

### INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

### RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend la rémunération du personnel d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend la rémunération du personnel affecté à un fonds spécial.

### SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le soutien financier versé aux bénéficiaires, autre que celui mentionné à l'intérieur de la même supercatégorie, aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les paiements destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

---

# Notes

## explicatives (suite)

### Illustration du tableau d'un programme

Services gouvernementaux							
Programme 1 Services gouvernementaux							
Éléments	2005-2006					2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins :		Plus :		Crédits	
		Amortissement	Investissements	(000 \$)		Crédits	
1. Direction et services à l'organisation	15 377,6	500,0	1 525,0			13 161,8	
2. Services Québec	12 904,1	320,3	3 126,2			11 710,0	
3. Gouvernement en ligne	7 794,4	-	-			8 394,4	
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	11 200,0	2 950,0	20 600,0			29 200,0	
5. Services administratifs	6 672,7	-	-			6 672,7	
	53 948,8	3 770,3	25 251,2			69 138,9	
Moins :							
Crédits permanents							
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)							
Élément 1							
						19,2	
Crédits reportés							
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)							
						734,2	
Crédits déjà votés							
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)							
						20 816,4	
<b>Crédits à voter**</b>							
						53 859,9	
						68 362,8	
Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'Administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard. Finalement, ce programme inclut les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4).							
* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.							
** Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.							
Ventilation par supercatégories							
Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
	(000 \$)						
Rémunération	8 527,9	9 018,0	5 201,1	-	4 697,5	27 444,5	25 952,1
Fonctionnement	6 537,7	3 886,1	2 593,3	9 800,0	1 975,2	24 792,3	22 980,9
Transfert	312,0	-	-	1 400,0	-	1 712,0	1 600,0
	15 377,6	12 904,1	7 794,4	11 200,0	6 672,7	53 948,8	50 533,0
	122	210	82	-	94	508	508
Budget d'investissements							
Immobilisations	1 500,0	3 121,2	-	20 600,0	-	25 221,2	20 721,2
Prêts, placements et avances	25,0	5,0	-	-	-	30,0	5,0
	1 525,0	3 126,2	-	20 600,0	-	25 251,2	20 726,2
Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme							
Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.							

Élément de programme constituant une provision

Montants des crédits qui n'ont pas à être votés comprenant :

Crédits permanents  
Crédits reportés  
Crédits déjà votés

Description du programme

Référence indiquant la présence d'un crédit au net ou d'un crédit portant sur plus d'un an

Supercatégories de dépenses

Effectif exprimé en « équivalent temps complet » (ETC)

Supercatégories d'investissements

Conditions applicables au report de crédits

Le total des prévisions de dépenses, moins la prévision d'amortissement, plus les prévisions d'investissements donnent les crédits requis pour le programme

Crédits comparatifs

Montant réel des crédits 2003-2004 reportés en 2004-2005

Prévision des crédits 2004-2005 reportés en 2005-2006

# **SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS**

---





## Budget de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	94 822,4	94 264,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	55 797,4	57 529,7
Affaires municipales et Régions	1 775 983,1	1 639 089,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	653 052,5	660 126,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	807 971,2	435 158,8 **
Conseil exécutif	250 752,2	219 201,5 **
Culture et Communications	535 880,5	521 504,6 **
Développement durable, Environnement et Parcs	177 940,8	183 050,2
Développement économique, Innovation et Exportation	576 389,2	582 355,9 **
Éducation, Loisir et Sport	12 201 927,1	11 881 410,7
Emploi et Solidarité sociale***	4 011 705,2	4 083 195,9 **
Famille, Aînés et Condition féminine***	1 634 402,2	1 500 086,2
Finances (excluant le service de la dette)	213 725,2	148 775,2 **
Immigration et Communautés culturelles	99 290,6	106 955,4
Justice	612 486,4	633 218,7
Relations internationales	99 564,7	97 602,3
Ressources naturelles et Faune	390 943,0	379 489,4
Revenu	602 603,0	621 992,1
Santé et Services sociaux	20 862 000,0	20 035 872,5
Sécurité publique	906 326,3	940 433,4
Services gouvernementaux	53 948,8	43 798,8 **
Tourisme	138 647,1	145 968,5
Transports	1 808 288,3	1 656 528,3
Travail	63 732,9	74 581,7
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)	
Crédits reportés en 2006-2007	(71 180,1)	
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>48 407 000,0</b>	<b>46 742 190,0</b>
Service de la dette	6 995 000,0	6 868 000,0
<b>Total</b>	<b>55 402 000,0</b>	<b>53 610 190,0</b>

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

\*\* Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2004-2005 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

\*\*\* Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2005-2006. Elles incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements aux portefeuilles « Emploi et Solidarité sociale » et « Famille, Aînés et Condition féminine » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en réduction des revenus budgétaires depuis le 1er janvier 2005. Ces redressements entraînent, pour 2004-2005, une diminution totale de 408,8 M\$ à ces portefeuilles.

## Distinction entre le budget de dépenses et les crédits

	2005-2006			Crédits totaux
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	
	(000 \$)			
Assemblée nationale*	94 822,4	4 710,5	3 120,5	93 232,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	55 797,4	1 693,0	2 423,7	56 528,1
Affaires municipales et Régions	1 775 983,1	2 939,2	17 526,5	1 790 570,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	653 052,5	9 132,5	19 064,4	662 984,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	807 971,2	161,0	375 868,0	1 183 678,2
Conseil exécutif	250 752,2	714,6	984,1	251 021,7
Culture et Communications	535 880,5	1 570,0	7 974,3	542 284,8
Développement durable, Environnement et Parcs	177 940,8	6 076,3	18 767,2	190 631,7
Développement économique, Innovation et Exportation	576 389,2	2 266,0	38 375,3	612 498,5
Éducation, Loisir et Sport	12 201 927,1	12 392,0	178 983,4	12 368 518,5
Emploi et Solidarité sociale	4 011 705,2	1 165,3	2 387,5	4 012 927,4
Famille, Aînés et Condition féminine	1 634 402,2	3 845,4	18 172,5	1 648 729,3
Finances	7 208 725,2	1 657,0	8 956,1	7 216 024,3
Immigration et Communautés culturelles	99 290,6	2 559,7	5 715,0	102 445,9
Justice	612 486,4	14 223,3	68 262,8	666 525,9
Relations internationales	99 564,7	911,8	1 635,0	100 287,9
Ressources naturelles et Faune	390 943,0	14 323,6	38 284,5	414 903,9
Revenu	602 603,0	1 500,0	4 153,0	605 256,0
Santé et Services sociaux	20 862 000,0	1 969,0	1 372,0	20 861 403,0
Sécurité publique	906 326,3	17 965,6	29 964,5	918 325,2
Services gouvernementaux	53 948,8	3 770,3	25 251,2	75 429,7
Tourisme	138 647,1	-	-	138 647,1
Transports	1 808 288,3	114 173,9	44 297,0	1 738 411,4
Travail	63 732,9	1 712,7	16 371,8	78 392,0
	55 623 180,1	221 432,7	927 910,3	56 329 657,7
<b>Autres postes affectant les dépenses</b>				
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)			
Crédits reportés en 2006-2007	(71 180,1)			
<b>Budget de dépenses</b>	55 402 000,0			

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

## Sommaire des crédits

	2005-2006				2004-2005	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits votés le 22 mars 2005	Crédits reportés ou crédits déjà votés**	Crédits totaux	Crédits comparatifs
	(000 \$)					
Assemblée nationale***	-	93 232,4	-	-	<b>93 232,4</b>	93 280,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	22 879,9	26 000,0	7 488,2	160,0	<b>56 528,1</b>	69 494,2
Affaires municipales et Régions	872 447,5	9,6	918 113,3	-	<b>1 790 570,4</b>	1 677 476,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	374 364,2	9,6	287 978,4	632,2	<b>662 984,4</b>	658 439,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	725 718,8	301 498,8	154 820,1	1 640,5	<b>1 183 678,2</b>	889 862,4
Conseil exécutif	183 448,6	1 095,5	64 928,1	1 549,5	<b>251 021,7</b>	269 745,5
Culture et Communications	386 881,8	2 110,4	150 264,1	3 028,5	<b>542 284,8</b>	541 165,9
Développement durable, Environnement et Parcs	132 897,2	34,6	57 699,9	-	<b>190 631,7</b>	193 226,0
Développement économique, Innovation et Exportation	403 193,1	9,6	205 621,0	3 674,8	<b>612 498,5</b>	708 485,6
Éducation, Loisir et Sport	7 628 587,8	702 769,5	4 037 161,2	-	<b>12 368 518,5</b>	12 055 844,9
Emploi et Solidarité sociale****	2 617 360,4	5 509,6	1 099 181,3	290 876,1	<b>4 012 927,4</b>	4 098 553,1
Famille, Aînés et Condition féminine****	1 014 307,6	2 109,6	491 454,6	140 857,5	<b>1 648 729,3</b>	1 519 882,7
Finances	154 633,5	7 005 388,9	52 965,4	3 036,5	<b>7 216 024,3</b>	7 091 242,4
Immigration et Communautés culturelles	78 383,3	9,6	24 053,0	-	<b>102 445,9</b>	105 527,1
Justice	410 453,6	122 894,5	133 177,8	-	<b>666 525,9</b>	616 962,1
Relations internationales	68 776,3	109,6	29 645,2	1 756,8	<b>100 287,9</b>	101 166,1
Ressources naturelles et Faune	267 643,8	5 104,6	142 155,5	-	<b>414 903,9</b>	419 954,3
Revenu	330 700,1	146 535,5	116 250,1	11 770,3	<b>605 256,0</b>	622 271,4
Santé et Services sociaux	9 377 358,2	8 516 230,2	2 967 814,6	-	<b>20 861 403,0</b>	20 081 598,9
Sécurité publique	566 522,7	6 167,8	345 634,7	-	<b>918 325,2</b>	907 230,8
Services gouvernementaux	53 859,9	19,2	20 816,4	734,2	<b>75 429,7</b>	69 138,9
Tourisme	89 795,4	-	48 851,7	-	<b>138 647,1</b>	129 368,6
Transports	1 286 714,8	19,2	451 677,4	-	<b>1 738 411,4</b>	1 608 249,9
Travail	45 598,2	2 456,6	15 677,2	14 660,0	<b>78 392,0</b>	75 453,2
Redressement****	-	-	-	-	-	408 810,0
<b>Total</b>	<b>27 092 526,7</b>	<b>16 939 324,9</b>	<b>11 823 429,2</b>	<b>474 376,9</b>	<b>56 329 657,7</b>	<b>55 012 430,7</b>

\* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 apparaissant à la page suivante.

\*\* Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2005-2006 autres que ceux votés le 22 mars 2005.

\*\*\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

\*\*\*\* Les crédits comparatifs sont présentés selon la structure budgétaire 2005-2006. Ils incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements aux portefeuilles « Emploi et Solidarité sociale » et « Famille, Aînés et Condition féminine » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en réduction des revenus budgétaires depuis le 1er janvier 2005. Ces redressements entraînent, pour 2004-2005, une diminution totale de 408,8 M\$ à ces portefeuilles.

## Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007

---

---

	<u>2006-2007</u>
	(000 \$)
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0
<b>Famille, Aînés et Condition féminine</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	160 000,0
<b>Travail</b>	
Programme 1 - Travail	6 500,0
<b>Total</b>	<u>445 500,0</u>

---

## Sommaire des crédits 2005-2006 pouvant être reportés en 2006-2007

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor (000 \$)	Total
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	817,0	-	817,0
Affaires municipales et Régions	1 900,4	37 812,9	39 713,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	6 520,9	-	6 520,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 787,9	-	1 787,9
Conseil exécutif	1 628,9	-	1 628,9
Culture et Communications	2 645,9	-	2 645,9
Développement durable, Environnement et Parcs	4 826,8	-	4 826,8
Développement économique, Innovation et Exportation	2 952,8	-	2 952,8
Éducation, Loisir et Sport	4 244,8	31 691,5	35 936,3
Emploi et Solidarité sociale	10 847,6	-	10 847,6
Famille, Aînés et Condition féminine	2 138,3	594,9	2 733,2
Finances	2 754,6	-	2 754,6
Immigration et Communautés culturelles	2 057,7	-	2 057,7
Justice	10 006,5	2 200,0	12 206,5
Relations internationales	2 187,4	-	2 187,4
Ressources naturelles et Faune	3 431,4	6 683,8	10 115,2
Revenu	14 000,0	2 000,0	16 000,0
Santé et Services sociaux	4 272,4	16 814,2	21 086,6
Sécurité publique	25 577,0	-	25 577,0
Services gouvernementaux	1 225,9	-	1 225,9
Tourisme	-	-	-
Transports	14 194,5	30 719,2	44 913,7
Travail	1 523,9	-	1 523,9
<b>Total</b>	<b>121 542,6</b>	<b>128 516,5</b>	<b>250 059,1</b>

## Programmes faisant l'objet d'un crédit au net\*

---

	Référence
<b>Affaires municipales et Régions</b>	
Programme 8 - Régie du logement	1-11
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	2-4
Programme 2 - Organismes d'État	2-4
<b>Développement durable, Environnement et Parcs</b>	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs	6-5
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 3 - Soutien à la gestion	9-6
<b>Immigration et Communautés culturelles</b>	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles	12-4
<b>Ressources naturelles et Faune</b>	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques	15-4
<b>Services gouvernementaux</b>	
Programme 1 - Services gouvernementaux	19-3

\* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

# CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

---





# Affaires municipales et Régions

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Promotion et développement de la Métropole	77 668,7	-	-	<b>77 668,7</b>	60 146,2
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	580 148,6	-	-	<b>580 148,6</b>	502 433,9
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	681 737,5	-	10 581,5	<b>692 319,0</b>	673 646,3
4. Administration générale	48 937,7	2 700,0	6 728,5	<b>52 966,2</b>	51 227,8
5. Développement des régions et ruralité	52 800,4	-	-	<b>52 800,4</b>	48 287,4
6. Commission municipale du Québec	2 999,4	29,0	10,0	<b>2 980,4</b>	3 073,6
7. Habitation	317 520,1	-	-	<b>317 520,1</b>	323 922,2
8. Régie du logement	14 170,7	210,2	206,5	<b>14 167,0</b>	14 738,7
	1 775 983,1	2 939,2	17 526,5	<b>1 790 570,4</b>	1 677 476,1
Moins :					
Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
Crédits reportés				-	6 890,9
Crédits votés le 22 mars 2005				<b>918 113,3</b>	-
<b>Crédits à voter</b>				<b>872 447,5</b>	1 670 575,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	<b>47 084,6</b>	48 019,1
Fonctionnement	<b>19 210,2</b>	20 920,2
Affectation à un fonds spécial	<b>28 985,4</b>	26 485,4
Transfert	<b>1 678 702,9</b>	1 572 710,7
Créances douteuses et autres	<b>2 000,0</b>	-
<b>Total</b>	<b>1 775 983,1</b>	1 668 135,4
Effectif des programmes	<b>768</b>	775
<b>Effectif total</b>	<b>768</b>	775
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>6 945,0</b>	4 460,6
Prêts, placements et avances	<b>10 581,5</b>	8 394,1
<b>Total</b>	<b>17 526,5</b>	12 854,7

# Affaires municipales et Régions

## Programme 1

### Promotion et développement de la Métropole

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	<b>(000 \$)</b>				
1. Aide au développement de la Métropole	61 264,7	-	-	<b>61 264,7</b>	45 742,2
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	16 404,0	-	-	<b>16 404,0</b>	14 404,0
	<u>77 668,7</u>	-	-	<u><b>77 668,7</b></u>	60 146,2
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>32 743,4</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<u><b>44 925,3</b></u>	<u>60 146,2</u>

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
	<b>(000 \$)</b>			
Transfert	61 264,7	14 404,0	<b>75 668,7</b>	60 146,2
Créances douteuses et autres	-	2 000,0	<b>2 000,0</b>	-
	<u>61 264,7</u>	<u>16 404,0</u>	<u><b>77 668,7</b></u>	<u>60 146,2</u>

# Affaires municipales et Régions

## Programme 2

### Mise à niveau des infrastructures et renouvelé urbain

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	22 954,2	-	-	<b>22 954,2</b>	18 129,4
2. Assainissement des eaux du Québec	421 723,9	-	-	<b>421 723,9</b>	356 680,4
3. Infrastructures	128 369,2	-	-	<b>128 369,2</b>	120 375,2
4. Renouvelé urbain et villageois	7 101,3	-	-	<b>7 101,3</b>	7 248,9
	<u>580 148,6</u>	-	-	<b>580 148,6</b>	502 433,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	1 637,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>294 277,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>285 871,0</b>	500 796,0

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouvelé urbain et villageois.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
			<b>(000 \$)</b>			
Rémunération	-	-	966,2	150,0	<b>1 116,2</b>	1 515,8
Fonctionnement	-	-	331,1	10,0	<b>341,1</b>	600,1
Transfert	<u>22 954,2</u>	<u>421 723,9</u>	<u>127 071,9</u>	<u>6 941,3</u>	<b>578 691,3</b>	500 318,0
	<u>22 954,2</u>	<u>421 723,9</u>	<u>128 369,2</u>	<u>7 101,3</u>	<b>580 148,6</b>	502 433,9
<b>Effectif total</b>	-	-	6	-	<b>6</b>	7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à la partie « Transfert ».

# Affaires municipales et Régions

## Programme 3

### Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	23 000,0	-	-	<b>23 000,0</b>	20 600,0
2. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	251 076,4	-	-	<b>251 076,4</b>	248 185,3
3. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	1 900,0	-	-	<b>1 900,0</b>	2 600,0
4. Aménagement du territoire municipal	1 157,2	-	-	<b>1 157,2</b>	18 130,5
5. Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	44 238,2	-	10 581,5	<b>54 819,7</b>	62 156,9

Suite à la page 1 - 5

Par ce programme, le gouvernement fournit aux municipalités des compensations financières tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et aussi d'accorder une aide financière au milieu municipal et aux villages nordiques. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal, entente conclue avec le monde municipal.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	23 000,0	251 076,4	1 900,0	1 157,2	44 238,2	321 371,8
	23 000,0	251 076,4	1 900,0	1 157,2	44 238,2	321 371,8
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	10 581,5	10 581,5
	-	-	-	-	10 581,5	10 581,5

# Affaires municipales et Régions

## Programme 3 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
6. Mesures financières du pacte fiscal	360 365,7	-	-	<b>360 365,7</b>	321 973,6
	681 737,5	-	10 581,5	<b>692 319,0</b>	673 646,3
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	3 460,6
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>462 057,1</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>230 261,9</b>	670 185,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			<b>(000 \$)</b>		
Transfert	321 371,8	360 365,7		<b>681 737,5</b>	665 252,2
	321 371,8	360 365,7		<b>681 737,5</b>	665 252,2
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements et avances	10 581,5	-		<b>10 581,5</b>	8 394,1
	10 581,5	-		<b>10 581,5</b>	8 394,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à la partie « Transfert ».

# Affaires municipales et Régions

## Programme 4 Administration générale

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	4 436,0	-	-	<b>4 436,0</b>	4 199,8
2. Gestion	44 501,7	2 700,0	6 728,5	<b>48 530,2</b>	47 028,0
	48 937,7	2 700,0	6 728,5	<b>52 966,2</b>	51 227,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	1 673,3
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>13 521,7</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>39 434,9</b>	49 544,9

Ce programme comprend la direction du Ministère et les unités responsables de la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en oeuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement de l'ensemble des régions du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
			(000 \$)	
Rémunération	1 935,7	30 396,4	<b>32 332,1</b>	32 724,8
Fonctionnement	1 570,0	13 765,3	<b>15 335,3</b>	16 352,3
Transfert	930,3	340,0	<b>1 270,3</b>	1 270,1
	4 436,0	44 501,7	<b>48 937,7</b>	50 347,2
<b>Effectif total</b>	17	493	<b>510</b>	515

### Budget d'investissements

Immobilisations	-	6 728,5	<b>6 728,5</b>	4 185,6
	-	6 728,5	<b>6 728,5</b>	4 185,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Affaires municipales et Régions

## Programme 5 Développement des régions et ruralité

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien au développement local et régional	52 800,4	-	-	52 800,4	48 287,4
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				29 925,0	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>22 875,4</b>	<b>48 287,4</b>

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et celles sur la ruralité.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	28 985,4		28 985,4	26 485,4
Transfert	23 815,0		23 815,0	21 802,0
	52 800,4		52 800,4	48 287,4

# Affaires municipales et Régions

## Programme 6 Commission municipale du Québec

Élément	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
	(000 \$)			
1. Commission municipale du Québec	2 999,4	29,0	10,0	3 073,6
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				12,5
Crédits déjà votés				
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				950,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 030,4</b>
				3 061,1

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)	
Rémunération	2 321,8		2 321,8	2 321,8
Fonctionnement	677,6		677,6	764,8
	2 999,4		2 999,4	3 086,6
<b>Effectif total</b>	<b>28</b>		<b>28</b>	<b>28</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	10,0		10,0	25,0
	10,0		10,0	25,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Affaires municipales et Régions

## Programme 7 Habitation

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Société d'habitation du Québec	317 000,1	-	-	<b>317 000,1</b>	323 122,2
2. Immobilière SHQ	520,0	-	-	<b>520,0</b>	800,0
	<u>317 520,1</u>	-	-	<b>317 520,1</b>	<u>323 922,2</u>
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>80 980,5</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>236 539,6</b>	<u>323 922,2</u>

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
Transfert	317 000,1	520,0	<b>317 520,1</b>	323 922,2
	<u>317 000,1</u>	<u>520,0</u>	<b>317 520,1</b>	<u>323 922,2</u>

# Affaires municipales et Régions

## Programme 8 Régie du logement

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régie du logement	14 170,7	210,2	206,5	14 167,0	14 738,7
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	106,6
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				3 658,0	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>10 509,0</b>	<b>14 632,1</b>

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Rémunération	11 314,5		11 314,5	11 456,7
Fonctionnement	2 856,2		2 856,2	3 203,0
	14 170,7		14 170,7	14 659,7
<b>Effectif total</b>	<b>224</b>		<b>224</b>	<b>225</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	206,5		206,5	250,0
	206,5		206,5	250,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Affaires municipales et Régions

## Crédit au net

	<u>2005-2006</u>	<u>2004-2005</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 8 - Régie du logement</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>13 960,5</b>	14 488,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>3 100,0</b>	3 100,0
Crédit au net	<b>10 860,5</b>	11 388,7

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs sur leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 3 100 000 \$.

# Affaires municipales et Régions

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 5 - Développement des régions et ruralité</b>		
Fonds de développement régional	<b>28 985,4</b>	26 485,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>28 985,4</b>	26 485,4

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Support	<b>28 985,4</b>	26 485,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>28 985,4</b>	26 485,4

# Affaires municipales et Régions

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole</b>		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	14 404,0	14 404,0
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	19 253,2	18 142,2
Fonds de développement de la Métropole	20 600,0	20 500,0
Grand Montréal Bleu	344,1	-
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	21 067,4	7 100,0
Total du programme 1	75 668,7	60 146,2
<b>Programme 2 - Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain</b>		
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	9 400,0	9 800,0
Assainissement des eaux du Québec	421 543,9	356 380,4
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	1 516,9	1 511,6
Eaux vives du Québec	21 437,3	16 617,8
Infrastructures Canada-Québec 2000	15 726,6	12 182,2
Infrastructures Canada-Québec 94-97	67 053,0	73 851,1
Infrastructures municipales en milieu nordique	3 764,4	2 825,4
Infrastructures Québec-Municipalités	29 840,1	19 740,8
Renouveau urbain et villageois	6 941,3	6 559,0
Villages branchés du Québec	913,8	174,7
Autres crédits de transfert	554,0	675,0
Total du programme 2	578 691,3	500 318,0
<b>Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités</b>		
Compensation financière pour les équipements antipollution	5 230,8	5 170,6
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	1 900,0	2 600,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	251 076,4	248 185,3
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	23 000,0	20 600,0
Financement des services municipaux nordiques	9 512,6	8 487,5
Mesures financières du pacte fiscal	360 365,7	321 973,6
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Programme de neutralité	16 288,6	17 000,0
Regroupement municipal	1 157,2	3 130,5
Regroupement municipal supplémentaire	-	15 000,0
Réorganisation territoriale	-	8 700,0
Autres crédits de transfert	7 206,2	8 404,7
Total du programme 3	681 737,5	665 252,2
<b>Programme 4 - Administration générale</b>		
Autres crédits de transfert	1 270,3	1 270,1
<b>Programme 5 - Développement des régions et ruralité</b>		
Fonds conjoncturel de développement	2 934,0	2 934,0
Ruralité	20 881,0	18 868,0
Total du programme 5	23 815,0	21 802,0
<b>Programme 7 - Habitation</b>		
Aide à l'amélioration de l'habitat	24 921,8	34 567,6
Aide au logement social, communautaire et abordable	264 984,3	260 665,8
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	665,0	665,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	26 429,0	27 223,8
Immobilière SHQ	520,0	800,0
Total du programme 7	317 520,1	323 922,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 678 702,9</b>	<b>1 572 710,7</b>

# Affaires municipales et Régions

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	11 401,1	12 969,6
Entreprises et organismes d'État	26 949,0	28 023,8
Institutions d'enseignement	21 225,9	20 247,2
Municipalités	1 265 300,3	1 159 608,6
Organismes à but non lucratif	212 477,6	200 277,1
Personnes	141 349,0	151 584,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 678 702,9</b>	<b>1 572 710,7</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	22 587,6	22 978,8
Fonctionnement	1 793,8	2 531,1
Capital	366 204,6	230 258,9
Intérêt	370 925,5	407 192,5
Support	917 191,4	909 749,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 678 702,9</b>	<b>1 572 710,7</b>

# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	336 316,7	8 804,7	18 693,6	<b>346 205,6</b>	341 706,0
2. Organismes d'État	316 735,8	327,8	370,8	<b>316 778,8</b>	316 733,9
	653 052,5	9 132,5	19 064,4	<b>662 984,4</b>	658 439,9
Moins :					
Crédits permanents				<b>9,6</b>	77,6
Crédits reportés				<b>632,2</b>	1 448,5
Crédits votés le 22 mars 2005				<b>287 978,4</b>	-
<b>Crédits à voter</b>				<b>374 364,2</b>	656 913,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006		2004-2005	
	<b>(000 \$)</b>			
Rémunération	117 878,4		121 663,0	
Fonctionnement	50 317,2		52 534,2	
Transfert	484 856,9		472 707,8	
Créances douteuses et autres	-		150,0	
<b>Total</b>	<b>653 052,5</b>		<b>647 055,0</b>	
Effectif des programmes	2 155		2 188	
<b>Effectif total</b>	<b>2 155</b>		<b>2 188</b>	
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	18 564,4		20 718,4	
Prêts, placements et avances	500,0		500,0	
<b>Total</b>	<b>19 064,4</b>		<b>21 218,4</b>	

# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

## Programme 1

### Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	202 067,3	-	-	202 067,3	190 957,7
2. Développement des entreprises de pêche et aquacoles	18 848,1	-	-	18 848,1	19 709,9
3. Institut de technologie agroalimentaire	18 159,7	-	-	18 159,7	18 211,4
4. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	42 672,0	-	-	42 672,0	45 571,5
5. Direction et services à la gestion	54 569,6	8 804,7	18 693,6	64 458,5	67 255,5
	<u>336 316,7</u>	<u>8 804,7</u>	<u>18 693,6</u>	<u>346 205,6</u>	<u>341 706,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				-	68,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				632,2	1 404,6
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				85 055,9	-
<b>Crédit à voter*</b>				<u>260 507,9</u>	<u>340 223,8</u>

Ce programme vise à développer le potentiel et à améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
	(000 \$)						
Rémunération	46 380,1	6 460,1	15 000,0	15 972,6	24 927,5	108 740,3	112 732,4
Fonctionnement	5 645,9	1 885,0	1 497,1	9 049,4	29 642,1	47 719,5	49 829,7
Transfert	150 041,3	10 503,0	1 662,6	17 650,0	-	179 856,9	167 707,8
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	150,0
	<u>202 067,3</u>	<u>18 848,1</u>	<u>18 159,7</u>	<u>42 672,0</u>	<u>54 569,6</u>	<u>336 316,7</u>	<u>330 419,9</u>
<b>Effectif total</b>	<b>896</b>	<b>131</b>	<b>272</b>	<b>462</b>	<b>245</b>	<b>2 006</b>	<b>2 038</b>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	-	18 193,6	18 193,6	20 347,6
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>18 693,6</u>	<u>18 693,6</u>	<u>20 847,6</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 000 \$, en excluant la partie « Transfert », et ce, déduction faite des virements en provenance des autres éléments du même programme, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.



# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

## Programme 2 Organismes d'État

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Financière agricole du Québec	305 000,0	-	-	<b>305 000,0</b>	305 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 694,3	327,8	350,0	<b>8 716,5</b>	8 631,8
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 041,5	-	20,8	<b>3 062,3</b>	3 102,1
	<u>316 735,8</u>	<u>327,8</u>	<u>370,8</u>	<b>316 778,8</b>	<u>316 733,9</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	43,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>202 922,5</b>	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>113 856,3</b>	<u>316 690,0</u>

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	6 804,5	2 333,6	<b>9 138,1</b>	8 930,6
Fonctionnement	-	1 889,8	707,9	<b>2 597,7</b>	2 704,5
Transfert	305 000,0	-	-	<b>305 000,0</b>	305 000,0
	<u>305 000,0</u>	<u>8 694,3</u>	<u>3 041,5</u>	<b>316 735,8</b>	<u>316 635,1</u>
<b>Effectif total</b>	-	106	43	<b>149</b>	150
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	350,0	20,8	<b>370,8</b>	370,8
	-	350,0	20,8	<b>370,8</b>	370,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

## Crédit au net

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>327 512,0</b>	320 858,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>7 950,0</b>	7 950,0
Crédit au net	<b>319 562,0</b>	312 908,4

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale rattaché au Centre.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités du Centre.

## Programme 2 - Organismes d'État

Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>316 408,0</b>	316 363,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>920,0</b>	920,0
Crédit au net	<b>315 488,0</b>	315 443,1

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse de crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 220 000 \$.

# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Aide à la recherche et au transfert technologique	12 158,2	13 416,6
Amélioration de la santé animale	14 000,0	14 300,0
Appui à la formation	1 662,6	1 649,6
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	10 503,0	10 503,0
Appui au développement en région	7 275,9	7 575,9
Appui au secteur de la transformation	3 026,6	3 493,6
Prime-Vert	31 030,6	27 500,0
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	95 500,0	84 200,0
Traçabilité des aliments	3 500,0	4 500,0
Autres crédits de transfert	1 200,0	569,1
<b>Total du programme 1</b>	<b>179 856,9</b>	<b>167 707,8</b>
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
Financière agricole du Québec	305 000,0	305 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>484 856,9</b>	<b>472 707,8</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	396 527,6	389 727,5
Entreprises et organismes d'État	59 600,0	51 762,0
Institutions d'enseignement	1 950,0	2 822,0
Organismes à but non lucratif	26 779,3	28 396,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>484 856,9</b>	<b>472 707,8</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	43 900,0	41 384,0
Fonctionnement	15 700,0	10 378,0
Capital	21 780,7	20 486,7
Support	403 476,2	400 459,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>484 856,9</b>	<b>472 707,8</b>



# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	119 215,2	131,0	850,0	117 207,8
2. Commission de la fonction publique	3 376,2	30,0	18,0	3 388,1
3. Régimes de retraite et d'assurances	304 377,9	-	-	303 919,7
4. Fonds de suppléance	381 001,9	-	375 000,0	465 346,8
	807 971,2	161,0	375 868,0	889 862,4
Moins :				
Crédits permanents				299 540,6
Crédits reportés				1 766,8
Crédits votés le 22 mars 2005				-
<b>Crédits à voter</b>				<b>725 718,8</b>
				588 555,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	380 497,6	379 839,7
Fonctionnement	393 873,9	107 160,2
Affectation à un fonds spécial	7 313,0	11 155,7
Transfert	26 286,7	24 686,7
<b>Total</b>	<b>807 971,2</b>	<b>522 842,3</b>
Effectif des programmes	661	676
<b>Effectif total</b>	<b>661</b>	<b>676</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	768,0	768,0
Prêts, placements et avances	375 100,0	366 413,1
<b>Total</b>	<b>375 868,0</b>	<b>367 181,1</b>

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Programme 1

### Secrétariat du Conseil du trésor

Éléments	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Soutien au Conseil du trésor	44 949,1	131,0	750,0	45 568,1
2. Fonctions gouvernementales	13 237,5	-	-	13 237,5
3. Contributions de l'employeur	53 658,6	-	-	53 658,6
4. Fonds dédiés aux sinistres	5 870,0	-	-	5 870,0
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0

Suite à la page 3 - 3

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles de la fonction publique québécoise. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	32 427,1	11 564,4	53 658,6	-	-	97 650,1
Fonctionnement	10 923,0	1 673,1	-	-	-	12 596,1
Affectation à un fonds spécial	1 443,0	-	-	5 870,0	-	7 313,0
Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0
	44 949,1	13 237,5	53 658,6	5 870,0	-	117 715,2
<b>Effectif total</b>	452	171	-	-	-	623
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	650,0	-	-	-	100,0	750,0
Prêts, placements et avances	100,0	-	-	-	-	100,0
	750,0	-	-	-	100,0	850,0

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Agence des partenariats public-privé	1 500,0	-	-	1 500,0	528,5
	119 215,2	131,0	850,0	119 934,2	117 207,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, (2004, c. 32)					
Élément 6				1 500,0	-
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				1 541,3	1 685,8
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				28 256,2	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>88 627,1</b>	<b>115 512,4</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Rémunération	97 650,1	-		97 650,1	97 347,1
Fonctionnement	12 596,1	-		12 596,1	7 830,0
Affectation à un fonds spécial	7 313,0	-		7 313,0	11 155,7
Transfert	156,0	1 500,0		1 656,0	156,0
	117 715,2	1 500,0		119 215,2	116 488,8
<b>Effectif total</b>	<b>623</b>	<b>-</b>		<b>623</b>	<b>638</b>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	750,0	-		750,0	750,0
Prêts, placements et avances	100,0	-		100,0	100,0
	850,0	-		850,0	850,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Programme 2

### Commission de la fonction publique

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Commission de la fonction publique	3 376,2	30,0	18,0	<b>3 364,2</b>	3 388,1
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>99,2</b>	81,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>826,8</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 438,2</b>	3 307,1

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Rémunération	3 000,3		<b>3 000,3</b>	3 003,6
Fonctionnement	375,9		<b>375,9</b>	396,5
	<u>3 376,2</u>		<u><b>3 376,2</b></u>	<u>3 400,1</u>
<b>Effectif total</b>	<b>38</b>		<b>38</b>	<b>38</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	18,0		<b>18,0</b>	18,0
	<u>18,0</u>		<u><b>18,0</b></u>	<u>18,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Programme 3 Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des fonctionnaires	27 195,0	-	-	<b>27 195,0</b>	27 195,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	21 311,0	-	-	<b>21 311,0</b>	21 211,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	143 621,2	-	-	<b>143 621,2</b>	143 499,0
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 400,7	-	-	<b>4 400,7</b>	4 400,7
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	8 392,0	-	-	<b>8 392,0</b>	8 368,0
6. Régime de retraite des juges	8 443,0	-	-	<b>8 443,0</b>	8 431,0
Suite à la page 3 - 6					

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	27 195,0	-	143 621,2	1 081,0	8 392,0	8 443,0	188 732,2
Transfert	-	21 311,0	-	3 319,7	-	-	24 630,7
	27 195,0	21 311,0	143 621,2	4 400,7	8 392,0	8 443,0	213 362,9

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Programme 3 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	18 147,0	-	-	<b>18 147,0</b>	18 089,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	72 868,0	-	-	<b>72 868,0</b>	72 726,0
	304 377,9	-	-	<b>304 377,9</b>	303 919,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12) Élément 1				<b>27 195,0</b>	27 195,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1) Élément 2				<b>21 311,0</b>	21 211,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10) Élément 3				<b>143 621,2</b>	143 499,0
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6) Élément 4				<b>12,0</b>	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2) Élément 5				<b>8 392,0</b>	8 368,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16) Élément 6				<b>8 443,0</b>	8 431,0
Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) Élément 7				<b>18 147,0</b>	18 089,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1) Élément 8				<b>72 868,0</b>	72 726,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>1 097,2</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>3 291,5</b>	4 388,7

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2005-2006	2004-2005
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	188 732,2	18 147,0	72 868,0	<b>279 747,2</b>	279 389,0
Transfert	24 630,7	-	-	<b>24 630,7</b>	24 530,7
	213 362,9	18 147,0	72 868,0	<b>304 377,9</b>	303 919,7

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Programme 4 Fonds de suppléance

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	380 801,9	-	-	<b>380 801,9</b>	98 933,7
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier 2005-2006*	-	-	375 000,0	<b>375 000,0</b>	366 313,1
4. Provision pour réallouer, avec l'approbation du Conseil du trésor, toute partie de crédit applicable à des activités devant être transférées d'un portefeuille à un autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale annoncée le 18 février 2005*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	-
	<u>381 001,9</u>	<u>-</u>	<u>375 000,0</u>	<b><u>756 001,9</u></b>	<u>465 346,8</u>
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>124 639,9</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b><u>631 362,0</u></b>	<u>465 346,8</u>

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

\* Tous les montants remboursés au présent crédit peuvent être utilisés à nouveau pour les mêmes fins, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2005-2006	2004-2005
			3	4		
			<b>(000 \$)</b>			
Rémunération	-	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
Fonctionnement	<u>380 801,9</u>	-	-	<u>100,0</u>	<b><u>380 901,9</u></b>	<u>98 933,7</u>
	<u>380 801,9</u>	<u>100,0</u>	<u>-</u>	<u>100,0</u>	<b><u>381 001,9</u></b>	<u>99 033,7</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements et avances	-	-	<u>375 000,0</u>	-	<b><u>375 000,0</u></b>	<u>366 313,1</u>
	-	-	<u>375 000,0</u>	-	<b><u>375 000,0</u></b>	<u>366 313,1</u>

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	<b>2 970,0</b>	5 905,7
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	<b>1 443,0</b>	2 300,0
Fonds relatif à la tempête de verglas	<b>2 900,0</b>	2 950,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>7 313,0</b>	11 155,7

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Fonctionnement	<b>392,0</b>	905,7
Capital	<b>1 205,5</b>	1 725,0
Intérêt	<b>5 715,5</b>	8 525,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>7 313,0</b>	11 155,7

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Agence des partenariats public-privé du Québec	1 500,0	-
Autres crédits de transfert	156,0	156,0
Total du programme 1	1 656,0	156,0
<b>Programme 3 - Régimes de retraite et d'assurances</b>		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 319,7	3 319,7
Régime de retraite de certains enseignants	21 311,0	21 211,0
Total du programme 3	24 630,7	24 530,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 286,7</b>	<b>24 686,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	1 500,0	-
Établissements de santé et de services sociaux	1 452,7	1 452,7
Institutions d'enseignement	23 178,0	23 078,0
Organismes à but non lucratif	156,0	156,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 286,7</b>	<b>24 686,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	25 109,2	24 530,7
Fonctionnement	1 021,5	-
Support	156,0	156,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>26 286,7</b>	<b>24 686,7</b>



# Conseil exécutif

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	-	-	857,5
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	68 364,0	504,6	780,0	68 639,4
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	11 696,6	110,8	150,2	11 736,0
4. Affaires autochtones	153 901,7	43,2	16,8	153 875,3
5. Jeunesse	10 247,9	13,9	25,1	10 259,1
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	5 684,5	42,1	12,0	5 654,4
	250 752,2	714,6	984,1	251 021,7
Moins :				
Crédits permanents				1 095,5
Crédits reportés				1 549,5
Crédits votés le 22 mars 2005				64 928,1
<b>Crédits à voter</b>				<b>183 448,6</b>
				269 745,5

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	38 366,9	38 789,4
Fonctionnement	53 877,5	56 259,1
Transfert	158 507,8	174 427,5
<b>Total</b>	<b>250 752,2</b>	<b>269 476,0</b>
Effectif des programmes	495	499
<b>Effectif total</b>	<b>495</b>	<b>499</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	877,6	877,6
Prêts, placements et avances	106,5	106,5
<b>Total</b>	<b>984,1</b>	<b>984,1</b>

# Conseil exécutif

## Programme 1 Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	-	-	<b>857,5</b>	857,5
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>214,4</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>643,1</b>	857,5

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	519,6		<b>519,6</b>	569,6
Fonctionnement	327,9		<b>327,9</b>	277,9
Transfert	10,0		<b>10,0</b>	10,0
	857,5		<b>857,5</b>	857,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Conseil exécutif

## Programme 2

### Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Cabinet du premier ministre	4 035,5	-	-	<b>4 035,5</b>	4 110,2
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 091,6	-	-	<b>12 091,6</b>	12 459,7
3. Direction générale de l'administration	15 071,1	504,6	780,0	<b>15 346,5</b>	16 062,1
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	<b>1 066,7</b>	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	1 512,1	-	-	<b>1 512,1</b>	1 540,1

Suite à la page 4 - 4

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			<b>(000 \$)</b>			
Rémunération	3 140,1	9 503,5	6 732,7	1 066,7	1 337,8	21 780,8
Fonctionnement	450,9	1 888,8	8 338,4	-	174,3	10 852,4
Transfert	444,5	699,3	-	-	-	1 143,8
	4 035,5	12 091,6	15 071,1	1 066,7	1 512,1	33 777,0
<b>Effectif total</b>	-	132	86	-	25	243
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	773,5	-	-	773,5
Prêts, placements et avances	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	780,0	-	-	780,0

# Conseil exécutif

## Programme 2 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
(000 \$)					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	34 587,0	-	-	34 587,0	35 287,0
	68 364,0	504,6	780,0	68 639,4	70 525,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)					
				956,5	927,1
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)					
				17 116,1	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>49 490,5</b>	<b>68 522,4</b>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
(000 \$)					
Rémunération	21 780,8	-		21 780,8	22 059,6
Fonctionnement	10 852,4	34 587,0		45 439,4	46 896,3
Transfert	1 143,8	-		1 143,8	1 294,5
	33 777,0	34 587,0		68 364,0	70 250,4
<b>Effectif total</b>	243	-		<b>243</b>	<b>244</b>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	773,5	-		773,5	773,5
Prêts, placements et avances	6,5	-		6,5	6,5
	780,0	-		780,0	780,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Conseil exécutif

## Programme 3 Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information	922,3	10,2	3,0	915,1	915,1
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	6 703,1	100,6	147,2	6 749,7	7 828,7
3. Représentation du Québec au Canada	1 709,1	-	-	1 709,1	1 895,7
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	2 362,1	-	-	2 362,1	2 362,1
	11 696,6	110,8	150,2	11 736,0	13 001,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				315,0	165,3
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				3 706,7	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>7 704,7</b>	12 826,7

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	568,6	4 758,9	871,5	-	6 199,0	6 313,2
Fonctionnement	281,0	1 944,2	837,6	108,2	3 171,0	4 322,4
Transfert	72,7	-	-	2 253,9	2 326,6	2 326,6
	922,3	6 703,1	1 709,1	2 362,1	11 696,6	12 962,2
<b>Effectif total</b>	-	73	25	-	98	98
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	3,0	47,2	-	-	50,2	50,2
Prêts, placements et avances	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	3,0	147,2	-	-	150,2	150,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Conseil exécutif

## Programme 4 Affaires autochtones

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Secrétariat aux affaires autochtones	153 901,7	43,2	16,8	153 875,3	157 696,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				148,4	134,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				40 138,3	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>113 579,0</b>	<b>157 553,3</b>

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Rémunération	3 267,0		3 267,0	3 238,0
Fonctionnement	1 597,9		1 597,9	1 879,9
Transfert	149 036,8		149 036,8	152 605,4
	153 901,7		153 901,7	157 723,3
<b>Effectif total</b>	<b>49</b>		<b>49</b>	<b>50</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	16,8		16,8	16,8
	16,8		16,8	16,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Conseil exécutif

## Programme 5 Jeunesse

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
(000 \$)					
1. Secrétariat à la jeunesse	9 542,0	13,9	9,1	<b>9 537,2</b>	21 113,2
2. Conseil permanent de la jeunesse	705,9	-	16,0	<b>721,9</b>	750,4
	10 247,9	13,9	25,1	<b>10 259,1</b>	21 863,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>107,9</b>	124,4
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>2 409,0</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>7 742,2</b>	21 739,2

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment la mise en oeuvre de la politique québécoise de la jeunesse. La variation budgétaire s'explique principalement par la fin du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Une nouvelle stratégie d'action jeunesse sera déposée en cours d'exercice. Un compte à fin déterminée de l'ordre de 35 M\$ sera notamment utilisé pour financer cette nouvelle stratégie.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	1 647,2	532,7	<b>2 179,9</b>	2 179,9
Fonctionnement	1 954,2	173,2	<b>2 127,4</b>	1 531,5
Transfert	5 940,6	-	<b>5 940,6</b>	18 141,0
	9 542,0	705,9	<b>10 247,9</b>	21 852,4
<b>Effectif total</b>	27	10	<b>37</b>	37
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	9,1	16,0	<b>25,1</b>	25,1
	9,1	16,0	<b>25,1</b>	25,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Conseil exécutif

## Programme 6

### Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques	914,8	-	-	914,8	1 037,3
2. Commission d'accès à l'information	4 181,8	42,1	12,0	4 151,7	4 174,9
3. Soutien à l'accès en information et protection des renseignements personnels	587,9	-	-	587,9	587,9
	5 684,5	42,1	12,0	5 654,4	5 800,1
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				21,7	70,7
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				1 343,6	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 289,1</b>	5 729,4

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec, de promouvoir l'accès à l'information et de permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, à l'organisme chargé de protéger leurs droits relatifs à la protection des renseignements personnels.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	652,7	3 305,0	462,9	4 420,6	4 429,1
Fonctionnement	262,1	876,8	75,0	1 213,9	1 351,1
Transfert	-	-	50,0	50,0	50,0
	914,8	4 181,8	587,9	5 684,5	5 830,2
<b>Effectif total</b>	9	51	8	68	70
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	12,0	-	12,0	12,0
	-	12,0	-	12,0	12,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Conseil exécutif

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur</b>		
Autres crédits de transfert	10,0	10,0
<b>Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</b>		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNA	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	968,8	1 119,5
Total du programme 2	1 143,8	1 294,5
<b>Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes</b>		
Activités de coopération intergouvernementale	354,3	354,3
Organismes francophones hors-Québec	1 899,6	1 899,6
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	2 326,6	2 326,6
<b>Programme 4 - Affaires autochtones</b>		
Entente avec la nation crie	83 350,2	81 300,0
Entente avec les inuits	15 400,5	15 000,0
Financement global de l'Administration régionale Kativik	28 601,7	27 499,0
Fonds de développement pour les autochtones	10 223,6	11 123,6
Organismes autochtones	1 388,1	1 610,1
Transfert des terres de Oujé-Bougoumou	10 000,0	16 000,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 4	149 036,8	152 605,4
<b>Programme 5 - Jeunesse</b>		
Plan d'action jeunesse et autres crédits de transfert	5 940,6	18 141,0
<b>Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information</b>		
Soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>158 507,8</b>	<b>174 427,5</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	670,7	994,0
Entreprises et organismes d'État	528,9	423,2
Institutions d'enseignement	353,8	831,0
Municipalités	10 095,6	16 151,3
Organismes à but non lucratif	146 858,8	156 028,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>158 507,8</b>	<b>174 427,5</b>

# Conseil exécutif

---

## Crédits de transfert (suite)

---

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Capital	5 984,3	5 076,8
Intérêt	6 576,8	7 344,5
Support	145 946,7	162 006,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>158 507,8</b>	<b>174 427,5</b>

---



# Culture et Communications

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
			(000 \$)		
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	72 110,2	1 300,3	7 770,3	78 580,2	80 690,2
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	440 974,1	-	-	440 974,1	437 745,2
3. Charte de la langue française	22 796,2	269,7	204,0	22 730,5	22 730,5
	535 880,5	1 570,0	7 974,3	542 284,8	541 165,9
Moins :					
Crédits permanents				2 110,4	2 110,4
Crédits reportés				3 028,5	3 028,5
Crédits votés le 22 mars 2005				150 264,1	-
<b>Crédits à voter</b>				<b>386 881,8</b>	536 027,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	60 266,0	61 976,0
Fonctionnement	34 078,0	34 482,9
Transfert	441 140,0	437 706,2
Créances douteuses et autres	396,5	596,5
<b>Total</b>	<b>535 880,5</b>	<b>534 761,6</b>
Effectif des programmes	1 013	1 033
<b>Effectif total</b>	<b>1 013</b>	<b>1 033</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	6 474,3	6 474,3
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0
<b>Total</b>	<b>7 974,3</b>	<b>7 974,3</b>

# Culture et Communications

## Programme 1

### Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Gestion interne et soutien	42 280,8	1 260,3	7 494,0	<b>48 514,5</b>	48 865,5
2. Archives nationales du Québec	9 765,3	-	151,0	<b>9 916,3</b>	11 567,3
3. Centre de conservation du Québec	2 336,4	40,0	35,8	<b>2 332,2</b>	2 367,9
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 279,6	-	89,5	<b>17 369,1</b>	17 441,4
5. Commission des biens culturels du Québec	448,1	-	-	<b>448,1</b>	448,1
	<u>72 110,2</u>	<u>1 300,3</u>	<u>7 770,3</u>	<b>78 580,2</b>	80 690,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>2 372,1</b>	2 372,1
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>19 577,1</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>56 621,4</b>	78 308,5

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, à assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
			<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	26 738,6	4 842,8	1 341,5	11 652,0	287,4	<b>44 862,3</b>	46 572,3
Fonctionnement	15 542,2	4 922,5	994,9	5 627,6	160,7	<b>27 247,9</b>	27 647,9
	<u>42 280,8</u>	<u>9 765,3</u>	<u>2 336,4</u>	<u>17 279,6</u>	<u>448,1</u>	<b>72 110,2</b>	74 220,2
<b>Effectif total</b>	<b>396</b>	<b>106</b>	<b>21</b>	<b>204</b>	<b>4</b>	<b>731</b>	747
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	5 994,0	151,0	35,8	89,5	-	<b>6 270,3</b>	6 270,3
Prêts, placements et avances	1 500,0	-	-	-	-	<b>1 500,0</b>	1 500,0
	<u>7 494,0</u>	<u>151,0</u>	<u>35,8</u>	<u>89,5</u>	<u>-</u>	<b>7 770,3</b>	7 770,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Culture et Communications

## Programme 2

### Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Action culturelle et communications	136 497,0	-	-	<b>136 497,0</b>	141 496,6
2. Musées nationaux	59 219,1	-	-	<b>59 219,1</b>	60 077,2
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 285,7	-	-	<b>19 285,7</b>	19 589,0
4. Société de développement des entreprises culturelles	49 866,8	-	-	<b>49 866,8</b>	50 769,9
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	678,5	-	-	<b>678,5</b>	613,5
6. Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	-	-	<b>57 648,1</b>	57 648,1

Suite à la page 5 - 4

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			<b>(000 \$)</b>				
Transfert	136 497,0	59 219,1	19 285,7	49 470,3	678,5	57 648,1	322 798,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	396,5	-	-	396,5
	136 497,0	59 219,1	19 285,7	49 866,8	678,5	57 648,1	323 195,2

# Culture et Communications

## Programme 2 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	72 315,8	-	-	<b>72 315,8</b>	72 287,1
8. Bibliothèque nationale du Québec	45 463,1	-	-	<b>45 463,1</b>	35 263,8
	440 974,1	-	-	<b>440 974,1</b>	437 745,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, (L.R.Q., c. S-11.03)					
Élément 3				<b>2 100,8</b>	2 100,8
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>125 168,5</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>313 704,8</b>	435 644,4

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2005-2006	2004-2005
			<b>(000 \$)</b>		
Transfert	322 798,7	72 315,8	45 463,1	<b>440 577,6</b>	437 148,7
Créances douteuses et autres	396,5	-	-	<b>396,5</b>	596,5
	323 195,2	72 315,8	45 463,1	<b>440 974,1</b>	437 745,2

# Culture et Communications

## Programme 3 Charte de la langue française

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Coordination de la politique linguistique	1 312,3	7,5	5,0	1 309,8	1 309,8
2. Office québécois de la langue française	18 472,3	248,2	190,0	18 414,1	18 414,1
3. Conseil supérieur de la langue française	1 471,6	14,0	9,0	1 466,6	1 466,6
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 540,0	-	-	1 540,0	1 540,0
	<u>22 796,2</u>	<u>269,7</u>	<u>204,0</u>	<u>22 730,5</u>	<u>22 730,5</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				656,4	656,4
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				5 518,5	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>16 555,6</b>	<b>22 074,1</b>

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	668,2	13 812,5	923,0	-	15 403,7	15 403,7
Fonctionnement	325,5	4 431,0	533,6	1 540,0	6 830,1	6 835,0
Transfert	318,6	228,8	15,0	-	562,4	557,5
	<u>1 312,3</u>	<u>18 472,3</u>	<u>1 471,6</u>	<u>1 540,0</u>	<u>22 796,2</u>	<u>22 796,2</u>
<b>Effectif total</b>	<b>9</b>	<b>256</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>282</b>	<b>286</b>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	204,0	204,0
	<u>5,0</u>	<u>190,0</u>	<u>9,0</u>	<u>-</u>	<u>204,0</u>	<u>204,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Culture et Communications

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État</b>		
Bibliothèque nationale du Québec	45 463,1	35 263,8
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	678,5	613,5
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 514,3	5 514,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	66 801,5	66 772,8
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 502,8	8 703,8
Musée de la Civilisation	20 947,9	21 247,5
Musée des beaux-arts de Montréal	16 401,3	16 471,2
Musée national des beaux-arts du Québec	13 367,1	13 654,7
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	5 568,5	6 271,6
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	43 901,8	43 901,8
Société de la Place des Arts de Montréal	15 487,7	15 625,6
Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	57 648,1
Société du Grand Théâtre de Québec	3 798,0	3 963,4
Soutien à la concertation régionale et locale	6 856,2	6 007,8
Soutien à la coopération et au développement international	1 080,5	1 080,5
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 263,4	7 263,4
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 792,0	10 792,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	27 559,2	27 559,2
Soutien au développement de la lecture	18 457,8	18 457,8
Soutien au développement des communications	5 596,6	5 352,7
Soutien aux équipements culturels	40 506,9	45 336,4
Soutien aux institutions muséales	15 126,3	15 126,3
Autres crédits de transfert	3 258,1	4 520,5
<b>Total du programme 2</b>	<b>440 577,6</b>	<b>437 148,7</b>
<b>Programme 3 - Charte de la langue française</b>		
Promotion et diffusion de la langue française	547,4	547,4
Autres crédits de transfert	15,0	10,1
<b>Total du programme 3</b>	<b>562,4</b>	<b>557,5</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>441 140,0</b>	<b>437 706,2</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	46 066,1	46 475,5
Entreprises et organismes d'État	178 464,9	169 616,7
Institutions d'enseignement	1 232,5	1 310,3
Municipalités	49 156,2	51 513,6
Organismes à but non lucratif	155 556,4	158 040,6
Personnes	10 663,9	10 749,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>441 140,0</b>	<b>437 706,2</b>

# Culture et Communications

---

## Crédits de transfert (suite)

---

### Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	95 910,1	92 584,5
Fonctionnement	50 954,5	49 665,1
Capital	69 716,3	71 391,8
Intérêt	48 198,2	48 286,5
Support	176 360,9	175 778,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>441 140,0</b>	<b>437 706,2</b>

---





# Développement durable, Environnement et Parcs

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	172 704,2	6 009,3	18 717,2	187 849,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	67,0	50,0	5 376,8
	177 940,8	6 076,3	18 767,2	193 226,0
Moins :				
Crédits permanents				34,6
Crédits reportés				-
Crédits votés le 22 mars 2005				2 813,6
				57 699,9
<b>Crédits à voter</b>				<b>132 897,2</b>
				190 377,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	103 628,0	103 107,8
Fonctionnement	52 774,2	57 921,0
Transfert	21 513,6	20 499,3
Créances douteuses et autres	25,0	25,0
<b>Total</b>	<b>177 940,8</b>	<b>181 553,1</b>
Effectif des programmes	1 887	1 909
<b>Effectif total</b>	<b>1 887</b>	<b>1 909</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	18 767,2	18 722,2
<b>Total</b>	<b>18 767,2</b>	<b>18 722,2</b>

# Développement durable, Environnement et Parcs

## Programme 1

### Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Politiques environnementales	20 003,0	-	1 956,5	<b>21 959,5</b>	23 048,5
2. Évaluations et suivi de l'environnement	12 884,8	-	330,4	<b>13 215,2</b>	14 170,7
3. Développement durable, analyse et expertise régionales et gestion des parcs	64 783,6	-	5 769,4	<b>70 553,0</b>	71 712,5
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	17 045,3	-	263,0	<b>17 308,3</b>	17 354,7
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	4 264,9	-	275,0	<b>4 539,9</b>	4 568,6
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	9 468,6	-	6 576,7	<b>16 045,3</b>	16 735,1
Suite à la page 6 - 3					

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	14 116,9	8 933,4	27 776,3	15 613,0	4 240,1	6 587,0	77 266,7
Fonctionnement	1 950,4	1 922,1	21 747,2	1 432,3	24,8	2 836,6	29 913,4
Transfert	3 935,7	2 029,3	15 260,1	-	-	45,0	21 270,1
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	20 003,0	12 884,8	64 783,6	17 045,3	4 264,9	9 468,6	128 450,2
<b>Effectif total</b>	217	192	505	372	108	131	1 525
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	1 956,5	330,4	5 769,4	263,0	275,0	6 576,7	15 171,0
	1 956,5	330,4	5 769,4	263,0	275,0	6 576,7	15 171,0

# Développement durable, Environnement et Parcs

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Direction	5 928,7	-	33,9	5 962,6	5 887,1
8. Services à la gestion	38 325,3	6 009,3	3 512,3	35 828,3	34 372,0
	172 704,2	6 009,3	18 717,2	185 412,1	187 849,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	2 663,4
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				56 393,2	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>128 984,3</b>	185 151,2

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Rémunération	77 266,7	4 950,1	17 586,7	99 803,5	99 587,9
Fonctionnement	29 913,4	735,1	20 713,6	51 362,1	56 054,1
Transfert	21 270,1	243,5	-	21 513,6	20 499,3
Créances douteuses et autres	-	-	25,0	25,0	25,0
	128 450,2	5 928,7	38 325,3	172 704,2	176 166,3
<b>Effectif total</b>	1 525	88	208	1 821	1 843
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	15 171,0	33,9	3 512,3	18 717,2	18 672,2
	15 171,0	33,9	3 512,3	18 717,2	18 672,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits des éléments 5 et 6 peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à l'élément 5, en excluant la partie « Investissements », et de 600 000 \$ à l'élément 6, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

# Développement durable, Environnement et Parcs

## Programme 2

### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	67,0	50,0	<b>5 219,6</b>	5 376,8
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	150,2
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>1 306,7</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>3 912,9</b>	5 226,6

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément		
			2005-2006	2004-2005
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	3 824,5		<b>3 824,5</b>	3 519,9
Fonctionnement	1 412,1		<b>1 412,1</b>	1 866,9
	5 236,6		<b>5 236,6</b>	5 386,8
<b>Effectif total</b>	66		<b>66</b>	66
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	50,0		<b>50,0</b>	50,0
	50,0		<b>50,0</b>	50,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Développement durable, Environnement et Parcs

## Crédit au net

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>166 694,9</b>	169 177,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>3 750,0</b>	3 750,0
Crédit au net	<b>162 944,9</b>	165 427,0

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement.

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

- Protection de l'environnement

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dans le cadre de sa mission qui est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités et/ou de projets menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation, à la réalisation de suivis et de contrôles, ainsi qu'à la perception de droits et de redevances découlant des lois et règlements dont l'application relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.

# Développement durable, Environnement et Parcs

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Assainissement de l'air	1 159,4	1 759,4
Fonds d'action québécois en développement durable	-	1 500,0
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	9 950,0	7 350,0
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	1 800,0	1 435,0
Saint-Laurent Vision 2000	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	3 362,0	3 362,0
Soutien à la gestion environnementale en milieu agricole	150,0	280,0
Soutien aux organismes de bassin versant	2 215,0	2 215,0
Soutien aux organismes oeuvrant en environnement	1 125,0	720,0
Subventions de recherche et de développement en environnement	262,0	200,0
Autres crédits de transfert	1 190,2	1 377,9
Total du programme 1	21 513,6	20 499,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>21 513,6</b>	<b>20 499,3</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	3 370,1	3 380,1
Institutions d'enseignement	262,0	200,0
Municipalités	11 249,4	9 249,4
Organismes à but non lucratif	6 632,1	7 669,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>21 513,6</b>	<b>20 499,3</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Capital	11 262,0	8 665,0
Intérêt	3 990,0	3 622,0
Support	6 261,6	8 212,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>21 513,6</b>	<b>20 499,3</b>

# Développement économique, Innovation et Exportation

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Direction du Ministère	37 204,9	2 266,0	5 361,8	42 807,7
2. Développement économique et aide aux entreprises	316 191,4	-	33 013,5	425 574,9
3. Recherche, science et technologie	222 992,9	-	-	240 103,0
	576 389,2	2 266,0	38 375,3	708 485,6
Moins :				
Crédits permanents				2 038,9
Crédits reportés				1 874,8
Crédits votés le 22 mars 2005				-
<b>Crédits à voter</b>				<b>403 193,1</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	63 662,2	66 779,0
Fonctionnement	40 581,2	44 493,2
Transfert	420 045,8	474 279,2
Créances douteuses et autres	52 100,0	45 529,3
<b>Total</b>	<b>576 389,2</b>	<b>631 080,7</b>
Effectif des programmes	1 036	1 062
<b>Effectif total</b>	<b>1 036</b>	<b>1 062</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	5 356,8	4 495,1
Prêts, placements et avances	33 018,5	75 175,8
<b>Total</b>	<b>38 375,3</b>	<b>79 670,9</b>

# Développement économique, Innovation et Exportation

## Programme 1 Direction du Ministère

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Direction et services à la gestion	37 204,9	2 266,0	5 361,8	<b>40 300,7</b>	42 807,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>1 548,4</b>	1 490,3
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>13 192,5</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>25 550,2</b>	41 307,8

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de communication et de soutien à la gestion.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	16 495,5		<b>16 495,5</b>	18 127,0
Fonctionnement	19 437,2		<b>19 437,2</b>	21 174,4
Transfert	1 272,2		<b>1 272,2</b>	1 272,2
	<u>37 204,9</u>		<b>37 204,9</b>	40 573,6
<b>Effectif total</b>	200		<b>200</b>	210
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	5 356,8		<b>5 356,8</b>	4 495,1
Prêts, placements et avances	5,0		<b>5,0</b>	5,0
	<u>5 361,8</u>		<b>5 361,8</b>	4 500,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Développement économique, Innovation et Exportation

## Programme 2

### Développement économique et aide aux entreprises

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement des politiques et programmes	20 671,4	-	-	<b>20 671,4</b>	21 363,3
2. Développement des secteurs industriels	9 322,2	-	-	<b>9 322,2</b>	9 971,1
3. Développement des marchés	7 170,9	-	-	<b>7 170,9</b>	7 472,2
4. Services aux entreprises et développement économique en région	21 231,4	-	-	<b>21 231,4</b>	22 104,7
5. Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels	50 384,3	-	-	<b>50 384,3</b>	39 633,8
6. Mesures de soutien au développement économique local et régional	73 482,6	-	1 513,5	<b>74 996,1</b>	111 306,3
Suite à la page 7 - 4					

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien au développement économique local et régional.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	7 096,4	8 425,3	5 139,7	18 203,1	-	-	38 864,5
Fonctionnement	13 575,0	896,9	2 031,2	3 028,3	-	-	19 531,4
Transfert	-	-	-	-	50 384,3	73 482,6	123 866,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	20 671,4	9 322,2	7 170,9	21 231,4	50 384,3	73 482,6	182 262,8
<b>Effectif total</b>	118	147	88	315	-	-	668
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	1 513,5	1 513,5
	-	-	-	-	-	1 513,5	1 513,5

# Développement économique, Innovation et Exportation

## Programme 2 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Investissement Québec	51 372,6	-	-	51 372,6	60 934,6
8. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE*	42 456,0	-	31 500,0	73 956,0	127 688,9
9. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissements*	40 000,0	-	-	40 000,0	25 000,0
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional*	100,0	-	-	100,0	100,0
	316 191,4	-	33 013,5	349 204,9	425 574,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				-	2 029,3
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7)				1 802,3	-
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				132 367,7	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>215 034,9</b>	423 545,6

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	Éléments				2005-2006	2004-2005
		7	8	9	10		
			(000 \$)				
Rémunération	38 864,5	-	-	-	-	38 864,5	39 585,1
Fonctionnement	19 531,4	-	-	-	-	19 531,4	21 326,2
Transfert	123 866,9	29 272,6	42 456,0	10 000,0	100,0	205 695,5	243 963,5
Créances douteuses et autres	-	22 100,0	-	30 000,0	-	52 100,0	45 529,3
	182 262,8	51 372,6	42 456,0	40 000,0	100,0	316 191,4	350 404,1
<b>Effectif total</b>	668	-	-	-	-	668	677
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements et avances	1 513,5	-	31 500,0	-	-	33 013,5	75 170,8
	1 513,5	-	31 500,0	-	-	33 013,5	75 170,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Développement économique, Innovation et Exportation

## Programme 3 Recherche, science et technologie

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Coordination et mise en oeuvre	8 712,4	-	-	<b>8 712,4</b>	9 727,4
2. Conseil de la science et de la technologie	1 202,4	-	-	<b>1 202,4</b>	1 332,1
3. Fonds de recherche en santé du Québec	70 125,2	-	-	<b>70 125,2</b>	70 125,2
4. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 137,4	-	-	<b>43 137,4</b>	43 137,4
5. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 530,1	-	-	<b>35 530,1</b>	35 530,1
6. Soutien à la recherche et à l'innovation	55 035,4	-	-	<b>55 035,4</b>	68 250,8

Suite à la page 7 - 6

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	7 436,5	865,7	-	-	-	-	8 302,2
Fonctionnement	1 275,9	336,7	-	-	-	-	1 612,6
Transfert	-	-	70 125,2	43 137,4	35 530,1	55 035,4	203 828,1
	8 712,4	1 202,4	70 125,2	43 137,4	35 530,1	55 035,4	213 742,9
<b>Effectif total</b>	149	19	-	-	-	-	168



# Développement économique, Innovation et Exportation

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Direction du Ministère</b>		
Autres crédits de transfert	1 272,2	1 272,2
<b>Programme 2 - Développement économique et aide aux entreprises</b>		
Aide aux entreprises	20 874,3	24 690,0
Appui aux projets stratégiques d'investissement	10 000,0	10 000,0
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	42 456,0	62 688,9
Investissement Québec - aide à certains projets industriels d'intérêt économique	12 872,6	17 488,3
Investissement Québec - subvention de fonctionnement	16 400,0	19 946,3
Mesures de soutien au développement économique, local et régional	31 761,1	52 384,7
Soutien à l'entrepreneuriat	9 330,0	6 557,5
Soutien aux centres locaux de développement	41 721,5	41 721,5
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	9 586,0	7 435,9
Autres crédits de transfert	10 694,0	1 050,4
Total du programme 2	205 695,5	243 963,5
<b>Programme 3 - Recherche, science et technologie</b>		
Centre de recherche industrielle du Québec	9 250,0	12 000,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	70 125,2	70 125,2
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 530,1	35 530,1
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 137,4	43 137,4
Mesures de soutien à la recherche - autres	34 925,0	46 104,4
Soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique	4 057,6	4 912,3
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	16 052,8	17 234,1
Total du programme 3	213 078,1	229 043,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>420 045,8</b>	<b>474 279,2</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	122 992,1	163 914,2
Entreprises et organismes d'État	36 020,8	42 853,5
Établissements de santé et de services sociaux	55 792,4	61 113,5
Institutions d'enseignement	77 552,3	83 553,7
Municipalités	6 700,0	839,9
Organismes à but non lucratif	97 792,4	98 808,6
Personnes	23 195,8	23 195,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>420 045,8</b>	<b>474 279,2</b>

# Développement économique, Innovation et Exportation

---

## Crédits de transfert (suite)

---

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	16 523,8	19 592,8
Fonctionnement	9 266,1	10 194,1
Capital	22 272,8	33 274,6
Intérêt	8 480,7	8 409,3
Support	363 502,4	402 808,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>420 045,8</b>	<b>474 279,2</b>

---

# Éducation, Loisir et Sport

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
	(000 \$)			Crédits	
1. Administration et consultation	127 148,4	4 715,1	26 714,3	149 147,6	156 370,5
2. Formation en tourisme et hôtellerie	18 789,2	-	-	18 789,2	17 069,2
3. Aide financière aux études	334 771,6	7 676,9	152 269,1	479 363,8	441 246,3
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 203 803,5	-	-	7 203 803,5	7 060 363,2
5. Enseignement supérieur	3 780 120,5	-	-	3 780 120,5	3 646 219,8
6. Développement du loisir et du sport	64 875,9	-	-	64 875,9	64 875,9
7. Régimes de retraite	672 418,0	-	-	672 418,0	669 700,0
	<u>12 201 927,1</u>	<u>12 392,0</u>	<u>178 983,4</u>	<u>12 368 518,5</u>	<u>12 055 844,9</u>
Moins :					
Crédits permanents				702 769,5	716 834,9
Crédits reportés				-	4 929,0
Crédits votés le 22 mars 2005				4 037 161,2	-
<b>Crédits à voter</b>				<u>7 628 587,8</u>	<u>11 334 081,0</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	91 424,4	96 885,6
Fonctionnement	62 470,0	62 778,9
Transfert	12 017 690,8	11 680 847,2
Créances douteuses et autres	30 341,9	47 125,3
<b>Total</b>	<u>12 201 927,1</u>	<u>11 887 637,0</u>
Effectif des programmes	1 489	1 521
<b>Effectif total</b>	<u>1 489</u>	<u>1 521</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	40 383,4	40 401,5
Prêts, placements et avances	138 600,0	138 600,0
<b>Total</b>	<u>178 983,4</u>	<u>179 001,5</u>

# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 1 Administration et consultation

Éléments	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Direction	9 687,7	211,1	82,0	9 558,6
2. Services à la gestion	29 283,8	557,8	997,7	29 723,7
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	33 809,5	391,9	411,5	33 829,1
4. Administration de l'enseignement supérieur	8 917,7	73,4	75,0	8 919,3
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	8 440,4	87,9	100,0	8 452,5
6. Information et communications	26 716,4	3 212,8	24 408,1	47 911,7

Suite à la page 8 - 3

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	5 375,2	12 799,0	24 567,4	7 811,9	6 686,6	13 314,1	70 554,2
Fonctionnement	1 938,6	16 484,8	9 242,1	1 105,8	1 753,8	13 402,3	43 927,4
Transfert	2 373,9	-	-	-	-	-	2 373,9
	9 687,7	29 283,8	33 809,5	8 917,7	8 440,4	26 716,4	116 855,5
<b>Effectif total</b>	70	90	462	156	120	265	1 163
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	82,0	997,7	411,5	75,0	100,0	24 408,1	26 074,3
	82,0	997,7	411,5	75,0	100,0	24 408,1	26 074,3



# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
	(000 \$)			
7. Conseil supérieur de l'éducation	2 255,9	13,2	20,0	2 262,7
8. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 123,6	22,0	20,0	2 121,6
9. Administration du loisir et du sport	5 913,4	145,0	600,0	6 368,4
	<u>127 148,4</u>	<u>4 715,1</u>	<u>26 714,3</u>	<u>149 147,6</u>
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)				
Élément 1				9,6
Crédits reportés				
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-
Crédits déjà votés				
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				37 610,2
<b>Crédit à voter</b>				<u>111 527,8</u>
				152 281,3

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	Éléments			2005-2006	2004-2005
		7	8	9		
	(000 \$)					
Rémunération	70 554,2	1 628,8	1 660,3	3 578,7	77 422,0	81 957,9
Fonctionnement	43 927,4	627,1	463,3	2 134,7	47 152,5	50 690,3
Transfert	2 373,9	-	-	200,0	2 573,9	2 573,9
	<u>116 855,5</u>	<u>2 255,9</u>	<u>2 123,6</u>	<u>5 913,4</u>	<u>127 148,4</u>	<u>135 222,1</u>
<b>Effectif total</b>	<b>1 163</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>70</b>	<b>1 291</b>	<b>1 319</b>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	26 074,3	20,0	20,0	600,0	26 714,3	25 826,0
	<u>26 074,3</u>	<u>20,0</u>	<u>20,0</u>	<u>600,0</u>	<u>26 714,3</u>	<u>25 826,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 2 Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	18 789,2	-	-	17 069,2
Moins :				
Crédits déjà votés				
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				4 267,3
<b>Crédit à voter</b>				<b>14 521,9</b>
				17 069,2

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Transfert	18 789,2		18 789,2	17 069,2
	18 789,2		18 789,2	17 069,2

# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 3 Aide financière aux études

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
(000 \$)					
1. Bourses consécutives aux prêts	195 552,9	-	-	195 552,9	149 226,8
2. Intérêts et remboursements aux banques	106 345,3	7 326,4	151 894,1	250 913,0	259 988,5
3. Autres bourses	10 879,9	-	-	10 879,9	10 755,2
4. Administration de l'aide financière aux études	21 993,5	350,5	375,0	22 018,0	21 275,8
	<u>334 771,6</u>	<u>7 676,9</u>	<u>152 269,1</u>	<u>479 363,8</u>	<u>441 246,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				30 341,9	47 125,3
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	849,4
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				97 384,5	-
<b>Crédit à voter</b>				<u>351 637,4</u>	<u>393 271,6</u>

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études supérieures et à la formation secondaire professionnelle en fournissant un soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	-	-	-	14 002,4	14 002,4	14 927,7
Fonctionnement	-	7 326,4	-	7 991,1	15 317,5	12 088,6
Transfert	195 552,9	68 677,0	10 879,9	-	275 109,8	220 045,2
Créances douteuses et autres	-	30 341,9	-	-	30 341,9	47 125,3
	<u>195 552,9</u>	<u>106 345,3</u>	<u>10 879,9</u>	<u>21 993,5</u>	<u>334 771,6</u>	<u>294 186,8</u>
<b>Effectif total</b>	-	-	-	198	198	202
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	13 294,1	-	375,0	13 669,1	14 575,5
Prêts, placements et avances	-	138 600,0	-	-	138 600,0	138 600,0
	-	<u>151 894,1</u>	-	375,0	<u>152 269,1</u>	<u>153 175,5</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 4

### Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commissions scolaires	5 761 216,9	-	-	5 761 216,9	5 677 262,8
2. Commissions scolaires à statut particulier	185 372,8	-	-	185 372,8	177 327,3
3. Service de la dette des commissions scolaires	599 321,5	-	-	599 321,5	580 570,5
4. Enseignement privé	384 329,5	-	-	384 329,5	365 625,8
5. Soutien à des partenaires en éducation	37 557,1	-	-	37 557,1	37 216,7
Suite à la page 8 - 7					

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves de ces niveaux les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux institutions privées et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les ressources financières attribuées pour le transport scolaire.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	5 761 216,9	185 372,8	599 321,5	384 329,5	37 557,1	6 967 797,8
	5 761 216,9	185 372,8	599 321,5	384 329,5	37 557,1	6 967 797,8

# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 4 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Aide au transport scolaire	236 005,7	-	-	236 005,7	222 360,1
	<u>7 203 803,5</u>	-	-	<u>7 203 803,5</u>	<u>7 060 363,2</u>
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				2 294 105,0	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 909 698,5</b>	<b>7 060 363,2</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Transfert	6 967 797,8	236 005,7		7 203 803,5	7 060 363,2
	<u>6 967 797,8</u>	<u>236 005,7</u>		<u>7 203 803,5</u>	<u>7 060 363,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à cet élément.



# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 5 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
	(000 \$)			
6. Soutien à des partenaires en éducation	6 622,3	-	-	7 122,3
	<u>3 780 120,5</u>	-	-	3 646 219,8
Moins :				
Crédits déjà votés				
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				-
<b>Crédit à voter</b>				<u><b>1 563 124,1</b></u>
				<u><b>2 216 996,4</b></u>
				3 646 219,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Transfert	3 773 498,2	6 622,3		<u>3 780 120,5</u>	3 646 219,8
	<u>3 773 498,2</u>	<u>6 622,3</u>		<u>3 780 120,5</u>	3 646 219,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments.

# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 6

### Développement du loisir et du sport

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	39 963,5	-	-	<b>39 963,5</b>	39 963,5
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	24 912,4	-	-	<b>24 912,4</b>	24 912,4
	64 875,9	-	-	<b>64 875,9</b>	64 875,9
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>40 670,1</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>24 205,8</b>	64 875,9

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
		(000 \$)		
Transfert	39 963,5	24 912,4	<b>64 875,9</b>	64 875,9
	39 963,5	24 912,4	<b>64 875,9</b>	64 875,9



# Éducation, Loisir et Sport

## Programme 7 Régimes de retraite

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Régime de retraite des enseignants	75 417,0	-	-	<b>75 417,0</b>	75 417,0
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	520 018,0	-	-	<b>520 018,0</b>	517 606,0
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	76 983,0	-	-	<b>76 983,0</b>	76 677,0
	<u>672 418,0</u>	-	-	<u><b>672 418,0</b></u>	<u>669 700,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11) Élément 1				<b>75 417,0</b>	75 417,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10) Élément 2				<b>520 018,0</b>	517 606,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1) Élément 3				<b>76 983,0</b>	76 677,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>-</b>	<b>-</b>

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			<b>(000 \$)</b>		
Transfert	75 417,0	520 018,0	76 983,0	<b>672 418,0</b>	669 700,0
	<u>75 417,0</u>	<u>520 018,0</u>	<u>76 983,0</u>	<u><b>672 418,0</b></u>	<u>669 700,0</u>

# Éducation, Loisir et Sport

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration et consultation</b>		
Autres crédits de transfert	2 573,9	2 573,9
<b>Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie</b>		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	18 789,2	17 069,2
<b>Programme 3 - Aide financière aux études</b>		
Bourses consécutives aux prêts	195 552,9	149 226,8
Intérêts et remboursements aux banques	68 677,0	60 063,2
Autres crédits de transfert	10 879,9	10 755,2
Total du programme 3	275 109,8	220 045,2
<b>Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire</b>		
Comités patronaux de négociation	10 030,0	12 030,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	5 946 589,7	5 854 590,1
Enseignement privé	384 329,5	365 625,8
Programme d'action communautaire	12 969,8	12 690,6
Service de la dette des commissions scolaires	599 321,5	580 570,5
Transport scolaire	236 005,7	222 360,1
Autres crédits de transfert	14 557,3	12 496,1
Total du programme 4	7 203 803,5	7 060 363,2
<b>Programme 5 - Enseignement supérieur</b>		
Cégeps	1 240 974,4	1 232 154,9
Enseignement privé au collégial	80 006,8	80 608,5
Service de la dette des cégeps	200 639,4	216 320,5
Service de la dette des universités	256 423,7	270 258,9
Universités	1 995 453,9	1 839 754,7
Autres crédits de transfert	6 622,3	7 122,3
Total du programme 5	3 780 120,5	3 646 219,8
<b>Programme 6 - Développement du loisir et du sport</b>		
Action communautaire autonome	183,1	183,1
Équipe Québec	6 000,0	6 000,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	13 492,0	13 492,0
Promotion du sport	16 037,4	16 037,4
Soutien aux équipements de loisir	1 368,0	1 368,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	24 920,4	24 920,4
Autres crédits de transfert	300,0	300,0
Total du programme 6	64 875,9	64 875,9
<b>Programme 7 - Régimes de retraite</b>		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	520 018,0	517 606,0
Régime de retraite des enseignants	75 417,0	75 417,0
Régime de retraite du personnel d'encadrement	76 983,0	76 677,0
Total du programme 7	672 418,0	669 700,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>12 017 690,8</b>	<b>11 680 847,2</b>

# Éducation, Loisir et Sport

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	20 089,2	18 369,2
Institutions d'enseignement	11 616 806,5	11 336 587,9
Municipalités	1 368,0	1 368,0
Organismes à but non lucratif	95 742,3	95 901,9
Personnes	283 684,8	228 620,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>12 017 690,8</b>	<b>11 680 847,2</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	9 021 060,8	8 835 887,5
Fonctionnement	1 296 336,6	1 204 804,0
Capital	507 608,8	471 945,9
Intérêt	571 307,9	615 383,7
Support	621 376,7	552 826,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>12 017 690,8</b>	<b>11 680 847,2</b>



# Emploi et Solidarité sociale

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
				(000 \$)	
1. Mesures d'aide à l'emploi	899 508,2	-	-	899 508,2	909 103,8
2. Mesures d'aide financière	2 913 640,2	-	600,0	2 914 240,2	2 975 512,7
3. Soutien à la gestion	198 556,8	1 165,3	1 787,5	199 179,0	213 936,6
	4 011 705,2	1 165,3	2 387,5	4 012 927,4	4 098 553,1
Moins :					
Crédits permanents				5 509,6	5 509,6
Crédits reportés				11 876,1	12 930,0
Crédits votés le 22 mars 2005				1 099 181,3	-
Autres crédits déjà votés				279 000,0	279 000,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>2 617 360,4</b>	<b>3 801 113,5</b>

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre les montants présentés ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	190 560,6	210 959,6
Fonctionnement	124 088,5	127 298,1
Affectation à un fonds spécial	945 083,7	953 898,6
Transfert	2 746 472,4	2 799 702,5
Créances douteuses et autres	5 500,0	5 500,0
<b>Total</b>	<b>4 011 705,2</b>	<b>4 097 358,8</b>
Effectif des programmes	3 939	4 003
Effectif des fonds spéciaux	2 511	2 542
<b>Effectif total</b>	<b>6 450</b>	<b>6 545</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	1 137,5	1 109,6
Prêts, placements et avances	1 250,0	1 250,0
<b>Total</b>	<b>2 387,5</b>	<b>2 359,6</b>

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2004-2005 sur la même base qu'en 2005-2006. Ce redressement entraîne, pour 2004-2005, une diminution de 11,9 M\$ au programme 2 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en réduction des revenus budgétaires depuis le 1er janvier 2005.

# Emploi et Solidarité sociale

## Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Emploi-Québec	892 430,8	-	-	<b>892 430,8</b>	901 840,8
2. Politiques d'emploi	1 449,4	-	-	<b>1 449,4</b>	1 635,0
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi*	1 028,0	-	-	<b>1 028,0</b>	1 028,0
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	4 600,0	-	-	<b>4 600,0</b>	4 600,0
	<u>899 508,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>899 508,2</b>	<u>909 103,8</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>49,2</b>	49,1
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>227 295,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>672 163,4</b>	<u>909 054,7</u>

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. F-5). Il vise également le développement des politiques d'emploi et favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	-	1 332,5	-	4 600,0	<b>5 932,5</b>	6 120,4
Fonctionnement	-	116,9	-	-	<b>116,9</b>	114,6
Affectation à un fonds spécial	892 430,8	-	-	-	<b>892 430,8</b>	901 840,8
Transfert	-	-	1 028,0	-	<b>1 028,0</b>	1 028,0
	<u>892 430,8</u>	<u>1 449,4</u>	<u>1 028,0</u>	<u>4 600,0</u>	<b>899 508,2</b>	<u>909 103,8</u>
<b>Effectif total</b>	-	23	-	-	<b>23</b>	23

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 2 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Emploi et Solidarité sociale

## Programme 2 Mesures d'aide financière

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion du réseau de la sécurité du revenu	154 744,7	-	-	154 744,7	165 843,2
2. Politiques de sécurité du revenu	4 544,5	-	-	4 544,5	5 076,0
3. Assistance-emploi	2 649 491,0	-	600,0	2 650 091,0	2 696 595,0
4. Allocations de maternité	5 500,0	-	-	5 500,0	7 600,0
5. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	17 000,0	-	-	17 000,0	17 000,0
6. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 302,4	-	-	20 302,4	18 816,8

Suite à la page 9 - 4

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en démontrent le besoin, une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la ville de Montréal. Également, ce programme verse à des familles à faible revenu un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Aussi, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi en leur offrant d'entreprendre des démarches favorisant leur autonomie financière. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet le versement des allocations de maternité. Enfin, il assure le développement des politiques de sécurité du revenu.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	108 745,8	4 051,6	-	-	-	-	112 797,4
Fonctionnement	44 998,9	492,9	-	-	-	-	45 491,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	4 800,0	-	-	-	4 800,0
Transfert	1 000,0	-	2 639 191,0	5 500,0	17 000,0	20 302,4	2 682 993,4
Créances douteuses et autres	-	-	5 500,0	-	-	-	5 500,0
	154 744,7	4 544,5	2 649 491,0	5 500,0	17 000,0	20 302,4	2 851 582,6
<b>Effectif total</b>	<b>2 531</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 604</b>
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements et avances	-	-	600,0	-	-	-	600,0
	-	-	600,0	-	-	-	600,0

# Emploi et Solidarité sociale

## Programme 2 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Action emploi	4 004,6	-	-	4 004,6	14 300,0
8. Solidarité jeunesse	35 000,0	-	-	35 000,0	28 600,0
9. Action communautaire	8 910,4	-	-	8 910,4	8 910,4
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	14 142,6	-	-	14 142,6	12 771,3
	2 913 640,2	-	600,0	2 914 240,2	2 975 512,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				5 500,0	5 500,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				4 932,5	5 531,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				810 735,1	-
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				279 000,0	279 000,0
<b>Crédit à voter**</b>				<b>1 814 072,6</b>	<b>2 685 481,7</b>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	Éléments				2005-2006	2004-2005	
		7	8	9	10			
			(000 \$)					
Rémunération	112 797,4	-	-	-	-	112 797,4	124 477,3	
Fonctionnement	45 491,8	-	-	-	-	45 491,8	45 441,9	
Affectation à un fonds spécial	4 800,0	-	-	8 910,4	-	13 710,4	10 110,4	
Transfert	2 682 993,4	4 004,6	35 000,0	-	14 142,6	2 736 140,6	2 789 383,1	
Créances douteuses et autres	5 500,0	-	-	-	-	5 500,0	5 500,0	
	2 851 582,6	4 004,6	35 000,0	8 910,4	14 142,6	2 913 640,2	2 974 912,7	
<b>Effectif total</b>	2 604	-	-	-	-	2 604	2 637	

## Budget d'investissements

Prêts, placements et avances	600,0	-	-	-	-	600,0	600,0
	600,0	-	-	-	-	600,0	600,0

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2004-2005 sur la même base qu'en 2005-2006. Ce redressement entraîne, pour 2004-2005, une diminution de 11,9 M\$ à l'élément 5 du programme 2 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en réduction des revenus budgétaires depuis le 1er janvier 2005.

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Emploi et Solidarité sociale

## Programme 3 Soutien à la gestion

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction	11 166,7	-	-	11 166,7	12 368,8
2. Services à la gestion	156 632,5	1 165,3	1 137,5	156 604,7	167 068,0
3. Centre de recouvrement	8 716,7	-	650,0	9 366,7	10 404,5
4. Planification et services aux citoyens	22 040,9	-	-	22 040,9	24 095,3
	198 556,8	1 165,3	1 787,5	199 179,0	213 936,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				6 894,4	7 349,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				61 150,6	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>131 124,4</b>	<b>206 577,1</b>

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	8 910,5	45 116,1	8 251,7	9 552,4	71 830,7	80 361,9
Fonctionnement	1 706,2	72 573,9	465,0	3 734,7	78 479,8	81 741,6
Affectation à un fonds spécial	-	38 942,5	-	-	38 942,5	41 947,4
Transfert	550,0	-	-	8 753,8	9 303,8	9 291,4
	11 166,7	156 632,5	8 716,7	22 040,9	198 556,8	213 342,3
<b>Effectif total</b>	<b>178</b>	<b>727</b>	<b>201</b>	<b>206</b>	<b>1 312</b>	<b>1 343</b>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	1 137,5	-	-	1 137,5	1 109,6
Prêts, placements et avances	-	-	650,0	-	650,0	650,0
	-	1 137,5	650,0	-	1 787,5	1 759,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 4 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 3 peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor.

# Emploi et Solidarité sociale

## Crédit au net

	<b>2005-2006</b>	2004-2005
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 3 - Soutien à la gestion</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>197 391,5</b>	212 177,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Crédit au net	<b>196 391,5</b>	211 177,0

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement, par le Centre de recouvrement, des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 1 000 000 \$ et 4 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 35 % des revenus qui excèdent 4 000 000 \$.

# Emploi et Solidarité sociale

## Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007

	2006-2007 (000 \$)
<b>Budget de dépenses</b>	
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>	
<b>Élément 3 - Assistance-emploi</b>	
Transfert	275 000,0
<b>Élément 6 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</b>	
Transfert	4 000,0
Total du programme	279 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>279 000,0</b>

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2006, de prestations imputables à l'exercice financier 2006-2007.

# Emploi et Solidarité sociale

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Fonds de développement du marché du travail	892 430,8	901 840,8
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	-	-
Total du programme 1	<u>892 430,8</u>	<u>901 840,8</u>
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	8 910,4	8 910,4
Fonds québécois d'initiatives sociales	4 800,0	1 200,0
Total du programme 2	<u>13 710,4</u>	<u>10 110,4</u>
<b>Programme 3 - Soutien à la gestion</b>		
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	38 942,5	41 947,4
<b>Total du portefeuille</b>	<u>945 083,7</u>	<u>953 898,6</u>
<b>Effectif total</b>	<u>2 511</u>	<u>2 542</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	127 882,1	137 170,1
Fonctionnement	18 215,5	18 208,4
Capital	36 542,5	39 554,5
Intérêt	2 000,0	2 000,0
Support	760 443,6	756 965,6
<b>Total du portefeuille</b>	<u>945 083,7</u>	<u>953 898,6</u>

# Emploi et Solidarité sociale

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Autres crédits de transfert	1 028,0	1 028,0
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Action emploi	4 004,6	14 300,0
Aide aux parents pour leurs revenus de travail	17 000,0	17 000,0
Allocation de maternité	5 500,0	7 600,0
Assistance-emploi	2 653 333,6	2 702 066,3
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 302,4	18 816,8
Solidarité jeunesse	35 000,0	28 600,0
Autres crédits de transfert	1 000,0	1 000,0
Total du programme 2	2 736 140,6	2 789 383,1
<b>Programme 3 - Soutien à la gestion</b>		
Tribunal administratif du Québec	8 753,8	8 741,4
Autres crédits de transfert	550,0	550,0
Total du programme 3	9 303,8	9 291,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 746 472,4</b>	<b>2 799 702,5</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	7 517,9	6 718,4
Entreprises et organismes d'État	10 467,8	10 521,7
Organismes à but non lucratif	17 742,7	17 170,9
Personnes	2 710 744,0	2 765 291,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 746 472,4</b>	<b>2 799 702,5</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	8 136,9	8 117,4
Fonctionnement	1 994,3	2 067,7
Capital	86,6	86,6
Intérêt	250,0	250,0
Support	2 736 004,6	2 789 180,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 746 472,4</b>	<b>2 799 702,5</b>



# Famille, Aînés et Condition féminine

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Planification, recherche et administration	22 222,1	1 720,3	6 892,3	27 394,1	20 667,8
2. Mesures d'aide à la famille	1 568 661,3	-	54,4	1 568 715,7	1 447 363,2
3. Condition des aînés	2 750,2	-	-	2 750,2	2 674,9
4. Condition féminine	7 008,3	25,1	25,8	7 009,0	7 012,7
5. Curateur public	33 760,3	2 100,0	11 200,0	42 860,3	42 164,1
	1 634 402,2	3 845,4	18 172,5	1 648 729,3	1 519 882,7
Moins :					
Crédits permanents				2 109,6	2 109,6
Crédits reportés				857,5	1 485,2
Crédits votés le 22 mars 2005				491 454,6	-
Autres crédits déjà votés				140 000,0	189 900,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>1 014 307,6</b>	<b>1 326 387,9</b>

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre les montants présentés ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	56 124,5	55 718,6
Fonctionnement	19 762,6	18 719,1
Transfert	1 556 315,1	1 434 977,2
Créances douteuses et autres	2 200,0	2 200,0
<b>Total</b>	<b>1 634 402,2</b>	<b>1 511 614,9</b>
Effectif des programmes	1 106	1 111
<b>Effectif total</b>	<b>1 106</b>	<b>1 111</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	18 170,5	10 390,9
Prêts, placements et avances	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>18 172,5</b>	<b>10 392,9</b>

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2004-2005 sur la même base qu'en 2005-2006. Ce redressement entraîne, pour 2004-2005, une diminution de 396,9 M\$ au programme 2 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en réduction des revenus budgétaires depuis le 1er janvier 2005.

# Famille, Aînés et Condition féminine

## Programme 1 Planification, recherche et administration

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Planification, recherche et administration	22 222,1	1 720,3	6 892,3	27 394,1	20 667,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7)				177,3	-
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				6 690,8	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>20 516,4</b>	<b>20 658,2</b>

Ce programme vise à assurer, d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles, des enfants, des aînés en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Rémunération	10 871,9		10 871,9	10 892,6
Fonctionnement	8 653,7		8 653,7	6 812,5
Transfert	2 696,5		2 696,5	2 946,5
	22 222,1		22 222,1	20 651,6
<b>Effectif total</b>	<b>144</b>		<b>144</b>	<b>144</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	6 890,3		6 890,3	14,2
Prêts, placements et avances	2,0		2,0	2,0
	6 892,3		6 892,3	16,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Famille, Aînés et Condition féminine

## Programme 2 Mesures d'aide à la famille

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion des services à la famille	17 957,4	-	52,4	18 009,8	18 505,0
2. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 430 562,2	-	-	1 430 562,2	1 332 113,6
3. Service de la dette des centres de la petite enfance	19 829,2	-	-	19 829,2	16 032,1
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	42 542,2	-	-	42 542,2	39 900,0
5. Soutien aux enfants	42 854,5	-	-	42 854,5	25 954,5
6. Organismes communautaires	13 782,9	-	-	13 782,9	13 782,9
Suite à la page 10 - 4					

Ce programme assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il permet de développer et de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant leur soutien financier. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il permet le financement de l'administration des prestations du soutien aux enfants, le financement d'organismes communautaires et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	13 194,7	-	-	-	-	-	13 194,7
Fonctionnement	1 154,3	-	-	-	-	-	1 154,3
Transfert	3 608,4	1 430 462,2	19 829,2	42 542,2	40 854,5	13 782,9	1 551 079,4
Créances douteuses et autres	-	100,0	-	-	2 000,0	-	2 100,0
	17 957,4	1 430 562,2	19 829,2	42 542,2	42 854,5	13 782,9	1 567 528,4
<b>Effectif total</b>	274	-	-	-	-	-	274
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	52,4	-	-	-	-	-	52,4
	52,4	-	-	-	-	-	52,4





# Famille, Aînés et Condition féminine

## Programme 4 Condition féminine

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	4 412,7	14,1	25,8	4 424,4	4 360,0
2. Secrétariat à la condition féminine	2 595,6	11,0	-	2 584,6	2 652,7
	7 008,3	25,1	25,8	7 009,0	7 012,7
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				177,7	181,4
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				2 540,7	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 290,6</b>	<b>6 831,3</b>

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
			(000 \$)	
Rémunération	3 396,5	1 275,3	4 671,8	4 494,9
Fonctionnement	1 016,2	280,3	1 296,5	1 477,9
Transfert	-	1 040,0	1 040,0	1 040,0
	4 412,7	2 595,6	7 008,3	7 012,8
<b>Effectif total</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>87</b>	<b>88</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	25,8	-	25,8	25,0
	25,8	-	25,8	25,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Famille, Aînés et Condition féminine

## Programme 5 Curateur public

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Curateur public*	33 760,3	2 100,0	11 200,0	<b>42 860,3</b>	42 164,1
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	1 303,8
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>10 715,1</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>32 145,2</b>	40 860,3

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou au gouvernement.

\* La Loi sur le Curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le curateur public en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2005-2006, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 12 500 000 \$.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	25 630,3		<b>25 630,3</b>	25 630,3
Fonctionnement	8 030,0		<b>8 030,0</b>	8 236,5
Créances douteuses et autres	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	33 760,3		<b>33 760,3</b>	33 966,8
<b>Effectif total</b>	578		<b>578</b>	582
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	11 200,0		<b>11 200,0</b>	10 297,3
	11 200,0		<b>11 200,0</b>	10 297,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Famille, Aînés et Condition féminine

---

## Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007

---

2006-2007

(000 \$)

---

### Budget de dépenses

---

Programme 2 - Mesures d'aide à la famille

Élément 2 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde

Transfert

160 000,0

**Total du portefeuille**

---

160 000,0

---

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2006, de prestations imputables à l'exercice financier 2006-2007.

# Famille, Aînés et Condition féminine

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Planification, recherche et administration</b>		
Autres crédits de transfert	2 696,5	2 946,5
<b>Programme 2 - Mesures d'aide à la famille</b>		
Administration du soutien aux enfants par la Régie des rentes du Québec	32 754,5	23 954,5
Allocation familiale	5 900,0	-
Allocation pour enfant handicapé	2 200,0	-
Organismes communautaires - famille	13 782,9	13 782,9
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	42 542,2	39 900,0
Service de la dette des centres de la petite enfance	19 829,2	16 032,1
Subvention annuelle des garderies	251 704,7	218 200,0
Subventions de développement et d'investissements	2 790,6	2 000,0
Subventions de fonctionnement des centres de la petite enfance	1 175 966,9	1 111 813,6
Autres crédits de transfert	3 616,4	3 816,4
Total du programme 2	1 551 087,4	1 429 499,5
<b>Programme 3 - Condition des aînés</b>		
Organismes communautaires - aînés	1 450,0	1 450,0
Autres crédits de transfert	41,2	41,2
Total du programme 3	1 491,2	1 491,2
<b>Programme 4 - Condition féminine</b>		
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 4	1 040,0	1 040,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 556 315,1</b>	<b>1 434 977,2</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	251 704,7	218 200,0
Entreprises et organismes d'État	32 754,5	23 954,5
Organismes à but non lucratif	1 221 213,7	1 152 922,7
Personnes	50 642,2	39 900,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 556 315,1</b>	<b>1 434 977,2</b>

# Famille, Aînés et Condition féminine

---

## Crédits de transfert (suite)

---

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Capital	13 219,3	10 961,5
Intérêt	9 400,5	7 070,6
Support	1 533 695,3	1 416 945,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 556 315,1</b>	<b>1 434 977,2</b>

---



# Finances

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
				(000 \$)	
1. Direction du Ministère	58 052,4	1 280,9	6 033,8	62 805,3	65 337,8
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	155 672,8	376,1	2 922,3	158 219,0	157 904,6
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 995 000,0	-	-	6 995 000,0	6 868 000,0
	7 208 725,2	1 657,0	8 956,1	7 216 024,3	7 091 242,4
Moins :					
Crédits permanents				7 005 388,9	6 877 998,6
Crédits reportés				3 036,5	3 420,0
Crédits votés le 22 mars 2005				52 965,4	-
<b>Crédits à voter</b>				<b>154 633,5</b>	<b>209 823,8</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	61 849,3	62 756,0
Fonctionnement	132 294,5	135 050,4
Service de la dette	6 995 000,0	6 868 000,0
Affectation à un fonds spécial	450,0	950,0
Transfert	19 131,4	19 933,3
<b>Total</b>	<b>7 208 725,2</b>	<b>7 086 689,7</b>
Effectif des programmes	985	1 002
Effectif des fonds spéciaux	17	17
<b>Effectif total</b>	<b>1 002</b>	<b>1 019</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	8 951,1	7 432,7
Prêts, placements et avances	5,0	5,0
<b>Total</b>	<b>8 956,1</b>	<b>7 437,7</b>

# Finances

## Programme 1 Direction du Ministère

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Direction et services à la gestion	29 386,6	1 030,9	2 062,9	<b>30 418,6</b>	30 866,8
2. Le Registraire des entreprises	14 772,2	250,0	3 970,9	<b>18 493,1</b>	19 639,1
3. Institut de la statistique du Québec	13 893,6	-	-	<b>13 893,6</b>	14 831,9
	<u>58 052,4</u>	<u>1 280,9</u>	<u>6 033,8</u>	<u><b>62 805,3</b></u>	<u>65 337,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>1 456,1</b>	1 708,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>15 860,1</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<u><b>45 479,5</b></u>	<u>63 619,3</u>

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	13 710,4	10 630,8	-	<b>24 341,2</b>	25 092,0
Fonctionnement	15 476,2	4 141,4	-	<b>19 617,6</b>	20 676,2
Transfert	200,0	-	13 893,6	<b>14 093,6</b>	14 901,9
	<u>29 386,6</u>	<u>14 772,2</u>	<u>13 893,6</u>	<u><b>58 052,4</b></u>	<u>60 670,1</u>
<b>Effectif total</b>	<b>147</b>	<b>211</b>	<b>-</b>	<b>358</b>	<b>368</b>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	2 058,9	3 969,9	-	<b>6 028,8</b>	6 578,5
Prêts, placements et avances	4,0	1,0	-	<b>5,0</b>	5,0
	<u>2 062,9</u>	<u>3 970,9</u>	<u>-</u>	<u><b>6 033,8</b></u>	<u>6 583,5</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Finances

## Programme 2

### Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	23 825,7	89,1	-	<b>23 736,6</b>	24 075,9
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 002,9	72,4	302,9	<b>7 233,4</b>	7 117,1
3. Frais de services bancaires	10 379,3	-	-	<b>10 379,3</b>	9 989,0
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17 289,3	214,6	2 619,4	<b>19 694,1</b>	17 940,3
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	9 719,4	-	-	<b>9 719,4</b>	11 016,9

Suite à la page 11 - 4

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	15 944,1	6 181,2	-	15 382,8	-	37 508,1
Fonctionnement	7 881,6	821,7	10 379,3	1 906,5	4 231,6	25 220,7
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	450,0	450,0
Transfert	-	-	-	-	5 037,8	5 037,8
	23 825,7	7 002,9	10 379,3	17 289,3	9 719,4	68 216,6
<b>Effectif total</b>	240	122	-	265	-	627
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	302,9	-	2 619,4	-	2 922,3
	-	302,9	-	2 619,4	-	2 922,3

# Finances

## Programme 2 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	87 456,2	-	-	<b>87 456,2</b>	87 765,4
	155 672,8	376,1	2 922,3	<b>158 219,0</b>	157 904,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				<b>10 379,3</b>	9 989,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>1 580,4</b>	1 711,1
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>37 105,3</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>109 154,0</b>	146 204,5

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Rémunération	37 508,1	-		<b>37 508,1</b>	37 664,0
Fonctionnement	25 220,7	87 456,2		<b>112 676,9</b>	114 374,2
Affectation à un fonds spécial	450,0	-		<b>450,0</b>	950,0
Transfert	5 037,8	-		<b>5 037,8</b>	5 031,4
	68 216,6	87 456,2		<b>155 672,8</b>	158 019,6
<b>Effectif total</b>	627	-		<b>627</b>	634
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	2 922,3	-		<b>2 922,3</b>	854,2
	2 922,3	-		<b>2 922,3</b>	854,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Finances

## Programme 3

### Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Service de la dette directe	4 319 000,0	-	-	<b>4 319 000,0</b>	4 080 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	2 676 000,0	-	-	<b>2 676 000,0</b>	2 788 000,0
	<u>6 995 000,0</u>	-	-	<b>6 995 000,0</b>	6 868 000,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				<b>4 319 000,0</b>	4 080 000,0
Voir lois ci-dessous *					
Élément 2				<b>2 676 000,0</b>	2 788 000,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>-</b>	<b>-</b>

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

\* Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16), Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1).

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
		(000 \$)		
Service de la dette	4 319 000,0	2 676 000,0	<b>6 995 000,0</b>	6 868 000,0
	<u>4 319 000,0</u>	<u>2 676 000,0</u>	<b>6 995 000,0</b>	6 868 000,0

# Finances

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Fonds de financement	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	450,0	950,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>450,0</b>	<b>950,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Fonctionnement	450,0	950,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>450,0</b>	<b>950,0</b>

# Finances

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Direction du Ministère</b>		
Institut de la statistique du Québec	13 893,6	14 831,9
Autres crédits de transfert	200,0	70,0
Total du programme 1	14 093,6	14 901,9
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Autres crédits de transfert	5 037,8	5 031,4
<b>Total du portefeuille</b>	19 131,4	19 933,3

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	13 893,6	14 831,9
Organismes à but non lucratif	5 237,8	5 101,4
<b>Total du portefeuille</b>	19 131,4	19 933,3

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	11 611,8	12 288,4
Fonctionnement	2 281,8	2 543,5
Support	5 237,8	5 101,4
<b>Total du portefeuille</b>	19 131,4	19 933,3





# Immigration et Communautés culturelles

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	98 595,2	2 551,7	5 712,0	104 833,7
2. Organisme relevant du ministre	695,4	8,0	3,0	693,4
	99 290,6	2 559,7	5 715,0	105 527,1
Moins :				
Crédits permanents				9,6
Crédits reportés				-
Crédits votés le 22 mars 2005				24,4
				24 053,0
<b>Crédits à voter</b>				<b>78 383,3</b>
				105 493,1

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	52 980,3	56 187,3
Fonctionnement	18 178,5	21 538,7
Transfert	28 131,8	27 161,8
<b>Total</b>	<b>99 290,6</b>	<b>104 887,8</b>
Effectif des programmes	1 005	1 018
<b>Effectif total</b>	<b>1 005</b>	<b>1 018</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	5 531,0	3 014,0
Prêts, placements et avances	184,0	185,0
<b>Total</b>	<b>5 715,0</b>	<b>3 199,0</b>

# Immigration et Communautés culturelles

## Programme 1

### Immigration, intégration et communautés culturelles

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Immigration	4 400,0	-	-	4 400,0	4 953,1
2. Francisation	43 600,0	-	-	43 600,0	42 983,7
3. Intégration, régionalisation et relations interculturelles	30 824,4	-	-	30 824,4	31 967,3
4. Direction, information et services de soutien centralisés	19 770,8	2 551,7	5 712,0	22 931,1	24 929,6
	98 595,2	2 551,7	5 712,0	101 755,5	104 833,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	21,4
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				23 880,4	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>77 865,5</b>	<b>104 802,7</b>

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	4 107,4	20 262,0	15 640,5	12 420,2	52 430,1	55 637,1
Fonctionnement	292,6	9 950,0	770,1	7 020,6	18 033,3	21 393,5
Transfert	-	13 388,0	14 413,8	330,0	28 131,8	27 161,8
	4 400,0	43 600,0	30 824,4	19 770,8	98 595,2	104 192,4
<b>Effectif total</b>	188	271	310	227	996	1 009
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	5 529,0	5 529,0	3 010,0
Prêts, placements et avances	-	-	-	183,0	183,0	183,0
	-	-	-	5 712,0	5 712,0	3 193,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Immigration et Communautés culturelles

## Programme 2 Organisme relevant du ministre

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Conseil des relations interculturelles	695,4	8,0	3,0	690,4	693,4
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	3,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				172,6	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>517,8</b>	<b>690,4</b>

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant l'intégration et les relations interculturelles.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)		
Rémunération	550,2		550,2	550,2
Fonctionnement	145,2		145,2	145,2
	695,4		695,4	695,4
<b>Effectif total</b>	<b>9</b>		<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	2,0		2,0	4,0
Prêts, placements et avances	1,0		1,0	2,0
	3,0		3,0	6,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Immigration et Communautés culturelles

## Crédit au net

	<u>2005-2006</u>	<u>2004-2005</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>96 043,5</b>	101 640,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>7 800,0</b>	7 800,0
Crédit au net	<b>88 243,5</b>	93 840,7

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 7 800 000 \$ et 26 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 26 000 000 \$.

# Immigration et Communautés culturelles

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Exercice de la citoyenneté	243,0	443,0
Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants	7 280,0	7 280,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	2 250,0	2 250,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	13 388,0	11 988,0
Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles	1 500,0	1 700,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	624,3	624,3
Programme de soutien à des projets pilotes afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	500,0	500,0
Programme régional d'intégration	2 016,5	2 016,5
Autres crédits de transfert	330,0	360,0
Total du programme 1	<u>28 131,8</u>	<u>27 161,8</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>28 131,8</b>	<b>27 161,8</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Municipalités	1 300,0	1 300,0
Organismes à but non lucratif	11 193,8	11 623,8
Personnes	15 638,0	14 238,0
<b>Total du portefeuille</b>	<u>28 131,8</u>	<u>27 161,8</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Support	28 131,8	27 161,8
<b>Total du portefeuille</b>	<u>28 131,8</u>	<u>27 161,8</u>



# Justice

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Activité judiciaire	75 582,8	-	1 224,0	72 662,5
2. Administration de la justice	323 199,3	13 994,4	19 961,2	340 778,4
3. Justice administrative	10 892,8	-	3 764,8	11 069,5
4. Aide aux justiciables	195 275,4	87,8	43 278,4	184 921,3
5. Organisme de protection relevant du ministre	7 536,1	141,1	34,4	7 530,4
	612 486,4	14 223,3	68 262,8	616 962,1
Moins :				
Crédits permanents				122 894,5
Crédits reportés				-
Crédits votés le 22 mars 2005				133 177,8
<b>Crédits à voter</b>				<b>410 453,6</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	252 222,8	245 283,5
Fonctionnement	164 735,6	162 787,7
Affectation à un fonds spécial	867,6	1 326,8
Transfert	188 160,4	178 709,6
Créances douteuses et autres	6 500,0	6 500,0
<b>Total</b>	<b>612 486,4</b>	<b>594 607,6</b>
Effectif des programmes	3 706	3 742
Effectif des fonds spéciaux	340	340
<b>Effectif total</b>	<b>4 046</b>	<b>4 082</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	21 550,5	28 928,5
Prêts, placements et avances	46 712,3	43,1
<b>Total</b>	<b>68 262,8</b>	<b>28 971,6</b>

# Justice

## Programme 1 Activité judiciaire

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Magistrature	51 030,8	-	247,5	51 278,3	47 856,7
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 082,2	-	-	2 082,2	1 980,9
3. Soutien à la magistrature	22 269,8	-	976,5	23 246,3	22 624,9
4. Comité sur la rémunération des juges	200,0	-	-	200,0	200,0
	75 582,8	-	1 224,0	76 806,8	72 662,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				49 075,2	44 790,2
Élément 2				2 082,2	1 980,9
Élément 4				200,0	200,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	420,2
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				6 317,8	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>19 131,6</b>	<b>25 271,2</b>

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales et à formuler des recommandations au gouvernement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005	
	1	2	3	4			
	(000 \$)						
Rémunération	47 760,7	292,1	20 304,6	-	68 357,4	64 075,2	
Fonctionnement	3 270,1	1 790,1	1 965,2	200,0	7 225,4	7 363,3	
	51 030,8	2 082,2	22 269,8	200,0	75 582,8	71 438,5	
<b>Effectif total</b>	<b>311</b>	<b>4</b>	<b>501</b>	<b>-</b>	<b>816</b>	<b>798</b>	
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	247,5	-	976,5	-	1 224,0	1 224,0	
	247,5	-	976,5	-	1 224,0	1 224,0	

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



# Justice

## Programme 2 Administration de la justice

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	77 897,1	-	453,5	78 350,6	78 909,6
2. Affaires juridiques et législatives	31 912,0	-	5,0	31 917,0	32 059,7
3. Poursuites publiques	45 599,9	-	37,5	45 637,4	42 891,3
4. Direction, planification et services à l'organisation	158 929,3	13 994,4	8 757,2	153 692,1	156 187,3
5. Traitement des infractions et perception des amendes	8 861,0	-	5 507,5	14 368,5	15 844,6

Suite à la page 13 - 4

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et de la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales du Québec.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	51 969,7	30 318,5	41 174,5	38 699,9	5 689,6	167 852,2
Fonctionnement	23 631,9	1 593,5	4 415,3	113 443,5	3 171,4	146 255,6
Affectation à un fonds spécial	857,5	-	10,1	-	-	867,6
Transfert	1 438,0	-	-	285,9	-	1 723,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	6 500,0	-	6 500,0
	77 897,1	31 912,0	45 599,9	158 929,3	8 861,0	323 199,3
<b>Effectif total</b>	1 255	423	561	232	145	2 616
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	422,1	5,0	37,5	8 749,5	5 507,5	14 721,6
Prêts, placements et avances	31,4	-	-	7,7	-	39,1
	453,5	5,0	37,5	8 757,2	5 507,5	14 760,7

# Justice

## Programme 2 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
6. Système intégré d'information de justice	-	-	5 200,5	<b>5 200,5</b>	14 885,9
	323 199,3	13 994,4	19 961,2	<b>329 166,1</b>	340 778,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 4				<b>6 500,0</b>	6 500,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 4				<b>4 413,1</b>	4 138,8
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				<b>20,0</b>	20,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	11 263,3
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>89 261,3</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>228 971,7</b>	318 856,3

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	167 852,2	-		<b>167 852,2</b>	165 095,1
Fonctionnement	146 255,6	-		<b>146 255,6</b>	145 198,6
Affectation à un fonds spécial	867,6	-		<b>867,6</b>	1 326,8
Transfert	1 723,9	-		<b>1 723,9</b>	1 656,9
Créances douteuses et autres	6 500,0	-		<b>6 500,0</b>	6 500,0
	323 199,3	-		<b>323 199,3</b>	319 777,4
<b>Effectif total</b>	2 616	1		<b>2 617</b>	2 669
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	14 721,6	5 200,5		<b>19 922,1</b>	27 350,1
Prêts, placements et avances	39,1	-		<b>39,1</b>	39,1
	14 760,7	5 200,5		<b>19 961,2</b>	27 389,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 2 200 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

# Justice

## Programme 3 Justice administrative

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	10 518,9	-	3 761,8	<b>14 280,7</b>	10 741,0
2. Conseil de la justice administrative	373,9	-	3,0	<b>376,9</b>	328,5
	10 892,8	-	3 764,8	<b>14 657,6</b>	11 069,5
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	14,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>2 780,7</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>11 876,9</b>	11 054,6

Ce programme vise à assurer une part du financement du Tribunal administratif du Québec, qui a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
			<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	-	140,5	<b>140,5</b>	140,5
Fonctionnement	-	233,4	<b>233,4</b>	185,0
Transfert	10 518,9	-	<b>10 518,9</b>	10 741,0
	10 518,9	373,9	<b>10 892,8</b>	11 066,5
<b>Effectif total</b>	-	3	<b>3</b>	3
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	3,0	<b>3,0</b>	3,0
Prêts, placements et avances	3 761,8	-	<b>3 761,8</b>	-
	3 761,8	3,0	<b>3 764,8</b>	3,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Justice

## Programme 4 Aide aux justiciables

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Commission des services juridiques	120 000,0	-	42 907,4	<b>162 907,4</b>	117 826,6
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	713,6	-	-	<b>713,6</b>	743,4
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	60 135,6	-	-	<b>60 135,6</b>	52 691,9
4. Loi sur le civisme	468,4	-	-	<b>468,4</b>	468,4
5. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	13 957,8	87,8	371,0	<b>14 241,0</b>	13 191,0
	<u>195 275,4</u>	<u>87,8</u>	<u>43 278,4</u>	<b><u>238 466,0</u></b>	<u>184 921,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 3				<b>60 135,6</b>	52 691,9
Élément 4				<b>468,4</b>	468,4
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	18,6
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>32 935,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b><u>144 926,4</u></b>	<u>131 742,4</u>

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et à la famille aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice ou des groupes de personnes susceptibles d'avoir un recours commun et à assurer aide, support et compensation financière aux victimes d'actes criminels ou aux personnes blessées en accomplissant un acte de civisme. De plus, ce programme comprend le budget de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
			<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	-	-	-	-	10 012,1	<b>10 012,1</b>	10 012,1
Fonctionnement	-	-	5 400,0	-	3 945,7	<b>9 345,7</b>	8 364,3
Transfert	120 000,0	713,6	54 735,6	468,4	-	<b>175 917,6</b>	166 311,7
	<u>120 000,0</u>	<u>713,6</u>	<u>60 135,6</u>	<u>468,4</u>	<u>13 957,8</u>	<b><u>195 275,4</u></b>	<u>184 688,1</u>
<b>Effectif total</b>	-	-	-	-	155	<b>155</b>	155
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	-	368,0	<b>368,0</b>	318,0
Prêts, placements et avances	42 907,4	-	-	-	3,0	<b>42 910,4</b>	3,0
	<u>42 907,4</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>371,0</u>	<b><u>43 278,4</u></b>	<u>321,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Justice

## Programme 5 Organisme de protection relevant du ministre

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Office de la protection du consommateur	7 536,1	141,1	34,4	<b>7 429,4</b>	7 530,4
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	1,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>1 882,4</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>5 547,0</b>	7 529,4

Ce programme vise à assurer le financement des activités reliées à la protection des droits des consommateurs.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	5 860,6		<b>5 860,6</b>	5 960,6
Fonctionnement	1 675,5		<b>1 675,5</b>	1 676,5
	7 536,1		<b>7 536,1</b>	7 637,1
<b>Effectif total</b>	115		<b>115</b>	117
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	33,4		<b>33,4</b>	33,4
Prêts, placements et avances	1,0		<b>1,0</b>	1,0
	34,4		<b>34,4</b>	34,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Justice

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Fonds de l'état civil	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice	857,5	1 316,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>867,6</b>	<b>1 326,8</b>
<b>Effectif total</b>	<b>340</b>	<b>340</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Fonctionnement	867,6	1 326,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>867,6</b>	<b>1 326,8</b>

# Justice

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Autres crédits de transfert	1 723,9	1 656,9
<b>Programme 3 - Justice administrative</b>		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	10 518,9	10 741,0
<b>Programme 4 - Aide aux justiciables</b>		
Actes de civisme	468,4	468,4
Aide juridique	47 653,3	46 794,8
Commission des services juridiques	72 346,7	71 031,8
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	298,2	298,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	415,4	426,6
Indemnisation des victimes d'actes criminels	54 735,6	47 291,9
Total du programme 4	175 917,6	166 311,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>188 160,4</b>	<b>178 709,6</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	83 281,0	82 199,4
Organismes à but non lucratif	1 723,9	1 656,9
Personnes	103 155,5	94 853,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>188 160,4</b>	<b>178 709,6</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	111 537,2	108 496,8
Fonctionnement	22 598,7	28 687,8
Capital	522,8	522,8
Support	53 501,7	41 002,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>188 160,4</b>	<b>178 709,6</b>





# Relations internationales

Programme	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Affaires internationales	99 564,7	911,8	1 635,0	101 166,1
Moins :				
Crédits permanents				109,6
Crédits reportés				2 475,6
Crédits votés le 22 mars 2005				-
<b>Crédit à voter</b>				<b>98 580,9</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	50 307,1	50 276,4
Fonctionnement	15 127,8	16 374,4
Affectation à un fonds spécial	10 257,0	10 826,8
Transfert	23 872,8	23 073,2
<b>Total</b>	<b>99 564,7</b>	<b>100 550,8</b>
Effectif du programme	578	585
Effectif du fonds spécial	4	4
<b>Effectif total</b>	<b>582</b>	<b>589</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0
<b>Total</b>	<b>1 635,0</b>	<b>1 635,0</b>

# Relations internationales

## Programme 1 Affaires internationales

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Direction, analyse et politiques	11 702,4	-	-	<b>11 702,4</b>	11 768,3
2. Représentation du Québec à l'étranger	43 740,2	-	600,0	<b>44 340,2</b>	44 266,5
3. Affaires bilatérales et francophonie	26 548,9	-	-	<b>26 548,9</b>	26 679,0
4. Protocole, événements et services ministériels	17 573,2	911,8	1 035,0	<b>17 696,4</b>	18 452,3
	<u>99 564,7</u>	<u>911,8</u>	<u>1 635,0</u>	<b>100 287,9</b>	101 166,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>109,6</b>	109,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>1 756,8</b>	2 475,6
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>29 645,2</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>68 776,3</b>	98 580,9

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
			<b>(000 \$)</b>			
Rémunération	5 135,7	29 402,2	6 237,8	9 531,4	<b>50 307,1</b>	50 276,4
Fonctionnement	1 232,6	4 081,0	1 772,4	8 041,8	<b>15 127,8</b>	16 374,4
Affectation à un fonds spécial	-	10 257,0	-	-	<b>10 257,0</b>	10 826,8
Transfert	5 334,1	-	18 538,7	-	<b>23 872,8</b>	23 073,2
	<u>11 702,4</u>	<u>43 740,2</u>	<u>26 548,9</u>	<u>17 573,2</u>	<b>99 564,7</b>	100 550,8
<b>Effectif total</b>	<b>78</b>	<b>259</b>	<b>96</b>	<b>145</b>	<b>578</b>	585
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	1 035,0	<b>1 035,0</b>	1 035,0
Prêts, placements et avances	-	600,0	-	-	<b>600,0</b>	600,0
	-	<u>600,0</u>	-	<u>1 035,0</u>	<b>1 635,0</b>	1 635,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Relations internationales

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Affaires internationales</b>		
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	10 257,0	10 826,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10 257,0</b>	<b>10 826,8</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	249,7	249,7
Fonctionnement	8 502,5	9 371,6
Capital	1 121,0	840,2
Intérêt	383,8	365,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10 257,0</b>	<b>10 826,8</b>

# Relations internationales

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Affaires internationales</b>		
Francophonie	7 450,2	7 457,6
Organismes voués à la jeunesse	4 865,6	4 865,6
Programmes de coopération	1 936,5	1 894,1
Québec sans frontières et autres	3 412,6	3 401,6
Soutien à l'implantation d'organisations internationales	3 554,6	2 935,4
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	873,8	779,0
Autres crédits de transfert	1 779,5	1 739,9
Total du programme 1	<u>23 872,8</u>	<u>23 073,2</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>23 872,8</b>	<b>23 073,2</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	1 200,0	1 182,6
Institutions d'enseignement	1 132,8	1 209,7
Organismes à but non lucratif	19 195,1	18 694,0
Personnes	2 344,9	1 986,9
<b>Total du portefeuille</b>	<u>23 872,8</u>	<u>23 073,2</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	1 000,0	987,4
Fonctionnement	200,0	195,2
Support	22 672,8	21 890,6
<b>Total du portefeuille</b>	<u>23 872,8</u>	<u>23 073,2</u>

# Ressources naturelles et Faune

Programme	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			<b>(000 \$)</b>	
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	390 943,0	14 323,6	38 284,5	419 954,3
Moins :				
Crédits permanents				5 104,6
Crédits reportés				- 9 394,9
Crédits votés le 22 mars 2005				142 155,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>267 643,8</b>
				405 454,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	138 252,0	137 668,2
Fonctionnement	101 606,6	100 478,9
Affectation à un fonds spécial	116 647,8	124 324,2
Transfert	34 361,6	33 447,1
Créances douteuses et autres	75,0	75,0
<b>Total</b>	<b>390 943,0</b>	<b>395 993,4</b>
Effectif du programme	2 421	2 450
Effectif des fonds spéciaux	1 998	2 111
<b>Effectif total</b>	<b>4 419</b>	<b>4 561</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	38 174,1	38 174,1
Prêts, placements et avances	110,4	110,4
<b>Total</b>	<b>38 284,5</b>	<b>38 284,5</b>

# Ressources naturelles et Faune

## Programme 1

### Gestion des ressources naturelles et fauniques

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Connaissance et gestion du territoire	21 299,3	1 715,2	2 898,5	<b>22 482,6</b>	23 720,8
2. Gestion de la ressource forestière	140 448,6	2 890,4	1 182,8	<b>138 741,0</b>	145 772,7
3. Faune	80 919,5	2 704,6	12 733,5	<b>90 948,4</b>	96 269,6
4. Développement énergétique	38 769,8	693,0	149,0	<b>38 225,8</b>	39 097,2
5. Gestion et développement de la ressource minérale	25 821,9	1 426,9	2 193,1	<b>26 588,1</b>	30 720,7
6. Direction du Ministère et services à la gestion	45 412,8	4 893,5	19 127,6	<b>59 646,9</b>	67 980,2

Suite à la page 15 - 3

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement harmonisé et durable.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	15 805,1	15 276,1	51 694,3	5 308,6	15 616,0	29 586,2	133 286,3
Fonctionnement	5 493,2	32 714,3	23 454,5	2 200,2	8 182,5	15 261,9	87 306,6
Affectation à un fonds spécial	-	92 247,8	-	24 400,0	-	-	116 647,8
Transfert	1,0	210,4	5 695,7	6 861,0	2 023,4	564,7	15 356,2
Créances douteuses et autres	-	-	75,0	-	-	-	75,0
	21 299,3	140 448,6	80 919,5	38 769,8	25 821,9	45 412,8	352 671,9
<b>Effectif total</b>	314	235	959	97	245	549	2 399
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	2 898,5	1 182,8	12 733,5	149,0	2 193,1	19 017,2	38 174,1
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	110,4	110,4
	2 898,5	1 182,8	12 733,5	149,0	2 193,1	19 127,6	38 284,5

# Ressources naturelles et Faune

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Financement forestier	1 400,0	-	-	1 400,0	1 400,0
8. Société des parcs des sciences naturelles du Québec	11 871,1	-	-	11 871,1	14 993,1
9. Mise en oeuvre du Rapport sur la gestion de la forêt publique	25 000,0	-	-	25 000,0	-
	390 943,0	14 323,6	38 284,5	414 903,9	419 954,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 2				5 000,0	5 000,0
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				75,0	75,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 6				9,6	9,6
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 7				20,0	20,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	9 394,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				142 155,5	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>267 643,8</b>	<b>405 454,8</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	Éléments			2005-2006	2004-2005
		7	8	9		
	(000 \$)					
Rémunération	133 286,3	-	1 265,7	3 700,0	138 252,0	137 668,2
Fonctionnement	87 306,6	-	-	14 300,0	101 606,6	100 478,9
Affectation à un fonds spécial	116 647,8	-	-	-	116 647,8	124 324,2
Transfert	15 356,2	1 400,0	10 605,4	7 000,0	34 361,6	33 447,1
Créances douteuses et autres	75,0	-	-	-	75,0	75,0
	352 671,9	1 400,0	11 871,1	25 000,0	390 943,0	395 993,4
<b>Effectif total</b>	<b>2 399</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>2 421</b>	<b>2 450</b>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	38 174,1	-	-	-	38 174,1	38 174,1
Prêts, placements et avances	110,4	-	-	-	110,4	110,4
	38 284,5	-	-	-	38 284,5	38 284,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 4, 5, 6, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits des éléments 2, 3 et 9 peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ».

# Ressources naturelles et Faune

## Crédit au net

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>376 619,4</b>	381 669,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>30,0</b>	30,0
Crédit au net	<b>376 589,4</b>	381 639,8

Ce crédit au net concerne les activités de Faune Québec relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont été alors exécutés par Faune Québec.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 30 000 \$.



# Ressources naturelles et Faune

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques</b>		
Fonds d'information foncière	-	-
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds forestier	92 247,8	99 924,2
Fonds relatif à la tempête de verglas	24 400,0	24 400,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>116 647,8</b>	<b>124 324,2</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 998</b>	<b>2 111</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	51 056,5	50 297,1
Fonctionnement	16 453,9	24 889,7
Capital	12 400,0	12 400,0
Intérêt	12 000,0	12 000,0
Support	24 737,4	24 737,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>116 647,8</b>	<b>124 324,2</b>

# Ressources naturelles et Faune

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques</b>		
Agence de l'efficacité énergétique	2 158,0	2 697,6
Aide à la recherche et au développement	1 045,8	1 069,8
Aide à l'exploration minérale	1 809,2	1 809,2
Assistance à l'industrie minérale	214,2	551,2
Consortium de recherche minérale « COREM »	-	1 850,0
Développement de l'industrie forestière	210,4	1 250,4
Enfouissement des fils électriques	2 323,9	2 133,9
Extension du réseau gazier	1 333,3	1 333,3
Mise en oeuvre du Rapport sur la gestion de la forêt publique	7 000,0	-
Prêts forestiers	1 400,0	1 400,0
Société des parcs des sciences naturelles du Québec	10 605,4	13 277,4
Soutien dans les milieux autochtones	5 695,7	5 498,6
Autres crédits de transfert	565,7	575,7
Total du programme 1	34 361,6	33 447,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>34 361,6</b>	<b>33 447,1</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	5 105,0	4 157,0
Entreprises et organismes d'État	3 932,7	4 809,3
Institutions d'enseignement	97,9	109,9
Municipalités	10 019,6	7 632,5
Organismes à but non lucratif	15 205,4	16 737,4
Personnes	1,0	1,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>34 361,6</b>	<b>33 447,1</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	2 132,7	1 980,9
Fonctionnement	-	571,9
Capital	2 591,0	1 140,0
Intérêt	9 817,2	9 627,2
Support	19 820,7	20 127,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>34 361,6</b>	<b>33 447,1</b>

# Revenu

Programme	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Administration fiscale	602 603,0	1 500,0	4 153,0	605 256,0
Moins :				
Crédits permanents				146 535,5
Crédits reportés				11 770,3
Crédits votés le 22 mars 2005				116 250,1
Autres crédits déjà votés				-
<b>Crédit à voter</b>				<b>330 700,1</b>
				418 947,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Rémunération	265 393,0	269 159,1
Fonctionnement	113 993,9	118 599,7
Affectation à un fonds spécial	105 846,1	114 489,6
Transfert	123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	117 246,4
<b>Total</b>	<b>602 603,0</b>	<b>619 618,4</b>
Effectif du programme	5 663	5 684
Effectif du Compte de gestion T.P.S.	1 477	1 477
Effectif des fonds spéciaux	1 405	1 453
<b>Effectif total</b>	<b>8 545</b>	<b>8 614</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	4 138,0	4 138,0
Prêts, placements et avances	15,0	15,0
<b>Total</b>	<b>4 153,0</b>	<b>4 153,0</b>

# Revenu

## Programme 1 Administration fiscale

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Opérations régionales	150 226,5	-	107,0	<b>150 333,5</b>	153 506,9
2. Opérations concentrées	73 413,1	-	1 346,0	<b>74 759,1</b>	75 531,9
3. Technologies de l'information	52 053,7	-	8,0	<b>52 061,7</b>	52 708,0
4. Administration et support	109 785,5	1 500,0	2 692,0	<b>110 977,5</b>	116 990,4
5. Perception	152 193,9	-	-	<b>152 193,9</b>	156 812,3
6. Pensions alimentaires	38 397,5	-	-	<b>38 397,5</b>	40 189,1

Suite à la page 16 - 3

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	132 496,7	39 854,7	26 622,7	46 630,9	-	-	245 605,0
Fonctionnement	17 729,8	33 558,4	25 431,0	30 529,9	-	-	107 249,1
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	32 501,1	34 947,5	38 397,5	105 846,1
Transfert	-	-	-	123,6	-	-	123,6
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	117 246,4	-	117 246,4
	150 226,5	73 413,1	52 053,7	109 785,5	152 193,9	38 397,5	576 070,2
<b>Effectif total</b>	3 206	928	525	618	-	-	5 277
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	92,0	1 346,0	8,0	2 692,0	-	-	4 138,0
Prêts, placements et avances	15,0	-	-	-	-	-	15,0
	107,0	1 346,0	8,0	2 692,0	-	-	4 153,0

# Revenu

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	26 532,8	-	-	<b>26 532,8</b>	26 532,8
	<u>602 603,0</u>	<u>1 500,0</u>	<u>4 153,0</u>	<b>605 256,0</b>	<u>622 271,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi concernant la taxe sur les carburants, (L.R.Q., c. T-1)					
Élément 1				-	2 476,3
Loi concernant l'impôt sur le tabac, (L.R.Q., c. I-2)					
Élément 1				-	1 277,2
Loi sur le ministère du Revenu, (L.R.Q., c. M-31)					
Élément 1				<b>11 542,6</b>	11 542,6
Élément 2				<b>17 736,9</b>	20 736,9
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				<b>117 246,4</b>	117 246,4
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>11 770,3</b>	12 143,1
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>116 250,1</b>	-
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	37 891,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>330 700,1</b>	<u>418 947,8</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Rémunération	245 605,0	19 788,0		<b>265 393,0</b>	269 159,1
Fonctionnement	107 249,1	6 744,8		<b>113 993,9</b>	118 599,7
Affectation à un fonds spécial	105 846,1	-		<b>105 846,1</b>	114 489,6
Transfert	123,6	-		<b>123,6</b>	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	-		<b>117 246,4</b>	117 246,4
	<u>576 070,2</u>	<u>26 532,8</u>		<b>602 603,0</b>	<u>619 618,4</u>
<b>Effectif total</b>	<b>5 277</b>	<b>386</b>		<b>5 663</b>	<b>5 684</b>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	4 138,0	-		<b>4 138,0</b>	4 138,0
Prêts, placements et avances	15,0	-		<b>15,0</b>	15,0
	<u>4 153,0</u>	<u>-</u>		<b>4 153,0</b>	<u>4 153,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 14 000 000 \$, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de l'élément 7 peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

# Revenu

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration fiscale</b>		
Fonds de perception	34 947,5	39 565,9
Fonds des pensions alimentaires	38 397,5	40 189,1
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	32 501,1	34 734,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>105 846,1</b>	<b>114 489,6</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 405</b>	<b>1 453</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	60 179,6	65 722,2
Fonctionnement	11 429,6	12 297,0
Capital	28 895,0	30 918,2
Intérêt	5 341,9	5 552,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>105 846,1</b>	<b>114 489,6</b>

# Revenu

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration fiscale</b>		
Subventions à des organismes reliés à la fiscalité	123,6	123,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>123,6</b>	<b>123,6</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	123,6	123,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>123,6</b>	<b>123,6</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Support	123,6	123,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>123,6</b>	<b>123,6</b>





# Santé et Services sociaux

Programmes	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
				(000 \$)	
1. Fonctions nationales	276 783,5	1 789,0	1 272,0	276 266,5	280 405,2
2. Fonctions régionales	15 174 853,7	-	-	15 174 853,7	14 601 594,2
3. Office des personnes handicapées du Québec	49 449,3	180,0	100,0	49 369,3	47 518,3
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	5 360 913,5	-	-	5 360 913,5	5 152 081,2
	20 862 000,0	1 969,0	1 372,0	20 861 403,0	20 081 598,9
Moins :					
Crédits permanents				3 385 230,2	3 260 264,3
Fonds des services de santé				5 131 000,0	4 954 000,0
Crédits reportés				-	2 741,7
Crédits votés le 22 mars 2005				2 967 814,6	-
<b>Crédits à voter</b>				<b>9 377 358,2</b>	<b>11 864 592,9</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	60 799,2	62 119,8
Fonctionnement	83 602,6	85 366,9
Transfert	20 717 598,2	19 933 632,7
<b>Total</b>	<b>20 862 000,0</b>	<b>20 081 119,4</b>
Effectif des programmes	1 019	1 026
<b>Effectif total</b>	<b>1 019</b>	<b>1 026</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	1 372,0	2 381,9
<b>Total</b>	<b>1 372,0</b>	<b>2 381,9</b>

# Santé et Services sociaux

## Programme 1 Fonctions nationales

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et gestion ministérielle	90 805,8	1 789,0	1 272,0	<b>90 288,8</b>	95 687,1
2. Organismes-conseils	12 294,1	-	-	<b>12 294,1</b>	12 143,2
3. Activités nationales	173 683,6	-	-	<b>173 683,6</b>	172 574,9
	<u>276 783,5</u>	<u>1 789,0</u>	<u>1 272,0</u>	<u><b>276 266,5</b></u>	<u>280 405,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
Loi sur la protection de la santé publique, (L.R.Q., c. P-35)					
Élément 3				<b>418,5</b>	418,5
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	2 208,3
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>69 457,1</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<u><b>206 371,7</b></u>	<u>277 759,2</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	46 068,7	6 445,8	-	<b>52 514,5</b>	54 404,3
Fonctionnement	44 737,1	5 748,3	11 891,8	<b>62 377,2</b>	63 945,7
Transfert	-	100,0	161 791,8	<b>161 891,8</b>	161 495,7
	<u>90 805,8</u>	<u>12 294,1</u>	<u>173 683,6</u>	<u><b>276 783,5</b></u>	<u>279 845,7</u>
<b>Effectif total</b>	<b>783</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>875</b>	<b>881</b>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 272,0	-	-	<b>1 272,0</b>	2 281,9
	<u>1 272,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u><b>1 272,0</b></u>	<u>2 281,9</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Santé et Services sociaux

## Programme 2 Fonctions régionales

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	87 916,7	-	-	87 916,7	90 417,7
2. Établissements de santé et de services sociaux	12 407 558,9	-	-	12 407 558,9	11 945 356,4
3. Organismes communautaires et autres organismes	321 073,4	-	-	321 073,4	284 703,9
4. Activités connexes	1 797 830,9	-	-	1 797 830,9	1 744 421,3
5. Service de la dette	560 473,8	-	-	560 473,8	536 694,9
	15 174 853,7	-	-	15 174 853,7	14 601 594,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 4				71 080,8	70 179,2
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 4				518 298,2	514 566,2
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 2				2 565 500,0	2 477 000,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	453,5
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				2 884 984,7	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>9 134 990,0</b>	<b>11 539 395,3</b>

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la Politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Fonctionnement	-	-	-	19 166,8	-	19 166,8	19 207,7
Transfert	87 916,7	12 407 558,9	321 073,4	1 778 664,1	560 473,8	15 155 686,9	14 582 386,5
	87 916,7	12 407 558,9	321 073,4	1 797 830,9	560 473,8	15 174 853,7	14 601 594,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 5 peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à la partie « Transfert » de cet élément.

# Santé et Services sociaux

## Programme 3 Office des personnes handicapées du Québec

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Services aux personnes handicapées	39 106,0	-	-	39 106,0	37 669,3
2. Direction et administration	10 343,3	180,0	100,0	10 263,3	9 849,0
	49 449,3	180,0	100,0	49 369,3	47 518,3
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	79,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				13 372,8	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>35 996,5</b>	<b>47 438,4</b>

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	-	8 284,7	8 284,7	7 715,5
Fonctionnement	-	2 058,6	2 058,6	2 213,5
Transfert	39 106,0	-	39 106,0	37 669,3
	39 106,0	10 343,3	49 449,3	47 598,3
<b>Effectif total</b>	-	144	144	145
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	100,0	100,0	100,0
	-	100,0	100,0	100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Santé et Services sociaux

## Programme 4 Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Services médicaux	3 174 610,9	-	-	<b>3 174 610,9</b>	3 121 561,0
2. Services optométriques	33 725,1	-	-	<b>33 725,1</b>	32 742,7
3. Services dentaires	91 111,5	-	-	<b>91 111,5</b>	90 973,1
4. Services pharmaceutiques et médicaments	1 856 512,1	-	-	<b>1 856 512,1</b>	1 702 642,7
5. Autres services	129 476,4	-	-	<b>129 476,4</b>	124 202,4
Suite à la page 17 - 6					

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	3 174 610,9	33 725,1	91 111,5	1 856 512,1	129 476,4	5 285 436,0
	3 174 610,9	33 725,1	91 111,5	1 856 512,1	129 476,4	5 285 436,0

# Santé et Services sociaux

## Programme 4 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Administration	75 477,5	-	-	75 477,5	79 959,3
	5 360 913,5	-	-	5 360 913,5	5 152 081,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				850 543,7	880 005,9
Élément 2				9 035,6	9 230,6
Élément 3				24 410,6	25 646,4
Élément 4				1 856 512,1	1 702 642,7
Élément 5				34 689,4	35 014,2
Élément 6				20 222,1	22 541,4
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				2 324 067,2	2 241 555,1
Élément 2				24 689,5	23 512,1
Élément 3				66 700,9	65 326,7
Élément 5				94 787,0	89 188,2
Élément 6				55 255,4	57 417,9
Crédit à voter				-	-

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			(000 \$)		
Transfert	5 285 436,0	75 477,5		5 360 913,5	5 152 081,2
	5 285 436,0	75 477,5		5 360 913,5	5 152 081,2

# Santé et Services sociaux

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Fonctions nationales</b>		
Programme d'intervention - hépatite C	2 215,0	2 670,7
Services hospitaliers hors-Québec	108 942,8	106 757,3
Autres crédits de transfert	50 734,0	52 067,7
Total du programme 1	161 891,8	161 495,7
<b>Programme 2 - Fonctions régionales</b>		
Achat de vaccins et de produits biologiques	59 664,8	49 473,9
Agences de développement de réseaux locaux	87 916,7	90 417,7
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	80 229,0	75 124,4
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	589 379,0	584 745,4
Établissements privés	369 347,5	364 406,1
Établissements publics	11 892 419,2	11 457 981,1
Loyer CHQ - établissements du réseau	145 792,2	122 969,2
Organismes communautaires	311 518,4	276 183,0
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	49 402,2	48 338,7
Rémunération des internes et résidents	116 321,3	114 927,9
Ressources de type familial	176 297,9	165 264,0
Santé publique	60 534,8	56 018,1
Service de la dette	560 473,8	536 694,9
Système du sang	283 114,9	286 425,9
Transporteurs ambulanciers	182 194,9	169 336,2
Autres crédits de transfert	191 080,3	184 080,0
Total du programme 2	15 155 686,9	14 582 386,5
<b>Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec</b>		
Subventions aux centres de travail adapté	38 226,0	36 808,2
Subventions aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées	311,0	304,3
Autres crédits de transfert	569,0	556,8
Total du programme 3	39 106,0	37 669,3
<b>Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec</b>		
Bourses d'études, de recherche et primes	9 948,0	9 948,0
Frais afférents à l'administration des régimes d'assurance maladie et d'assistance maladie	75 477,5	79 959,3
Prothèses et orthèses	119 528,4	114 254,4
Services dentaires	91 111,5	90 973,1
Services médicaux	3 174 610,9	3 121 561,0
Services optométriques	33 725,1	32 742,7
Services pharmaceutiques et médicaments	1 856 512,1	1 702 642,7
Total du programme 4	5 360 913,5	5 152 081,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>20 717 598,2</b>	<b>19 933 632,7</b>

# Santé et Services sociaux

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	147 684,9	138 541,9
Entreprises et organismes d'État	250 430,0	252 206,9
Établissements de santé et de services sociaux	14 393 638,4	13 877 684,0
Organismes à but non lucratif	353 200,9	315 948,8
Personnes	5 572 644,0	5 349 251,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>20 717 598,2</b>	<b>19 933 632,7</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	14 357 823,3	13 979 564,9
Fonctionnement	3 227 142,0	3 029 737,1
Capital	307 000,4	287 376,0
Intérêt	274 060,8	269 583,6
Support	2 551 571,7	2 367 371,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>20 717 598,2</b>	<b>19 933 632,7</b>



# Sécurité publique

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Sécurité, prévention et gestion interne	410 160,7	4 711,1	6 557,1	417 431,7
2. Sûreté du Québec	471 128,3	13 254,5	20 209,1	460 274,9
3. Organismes relevant du ministre	25 037,3	-	3 198,3	29 524,2
	906 326,3	17 965,6	29 964,5	907 230,8
Moins :				
Crédits permanents				6 387,8
Crédits reportés				9 028,5
Crédits votés le 22 mars 2005				-
<b>Crédits à voter</b>				<b>566 522,7</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	439 971,3	435 071,2
Fonctionnement	246 058,5	245 053,5
Affectation à un fonds spécial	188 194,0	181 088,7
Transfert	32 071,5	33 320,7
Créances douteuses et autres	31,0	31,0
<b>Total</b>	<b>906 326,3</b>	<b>894 565,1</b>
Effectif des programmes	7 006	7 051
Effectif du fonds spécial	3 763	3 763
<b>Effectif total</b>	<b>10 769</b>	<b>10 814</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	29 903,1	29 903,1
Prêts, placements et avances	61,4	61,4
<b>Total</b>	<b>29 964,5</b>	<b>29 964,5</b>

# Sécurité publique

## Programme 1 Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et services supports à la gestion	20 006,4	-	10,0	<b>20 016,4</b>	20 858,8
2. Services correctionnels	208 460,4	-	10,0	<b>208 470,4</b>	204 026,3
3. Expertises judiciaires	6 257,4	-	-	<b>6 257,4</b>	6 484,7
4. Affaires policières et sécurité-protection	53 304,7	-	10,0	<b>53 314,7</b>	54 120,5
5. Sécurité civile et sécurité incendie	16 891,5	-	4,5	<b>16 896,0</b>	18 521,9

Suite à la page 18 - 3

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites aux bénéfices des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
	(000 \$)					
Rémunération	16 905,0	161 325,5	4 903,2	20 602,3	10 172,2	213 908,2
Fonctionnement	2 925,0	46 919,8	1 354,2	5 800,4	1 941,3	58 940,7
Transfert	176,4	215,1	-	26 902,0	4 778,0	32 071,5
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-
	20 006,4	208 460,4	6 257,4	53 304,7	16 891,5	304 920,4
<b>Effectif total</b>	298	3 093	137	362	173	4 063
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5

# Sécurité publique

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
<b>6. Éléments de gestion centrale</b>	105 240,3	4 711,1	6 522,6	<b>107 051,8</b>	113 419,5
	410 160,7	4 711,1	6 557,1	<b>412 006,7</b>	417 431,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 4				<b>1 719,6</b>	1 939,6
Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, (L.R.Q., c. P-38.1)					
Élément 5				<b>4 404,2</b>	4 404,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				<b>31,0</b>	31,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>109 330,3</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>296 512,0</b>	411 047,3

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	213 908,2	26 115,9		<b>240 024,1</b>	237 499,9
Fonctionnement	58 940,7	79 093,4		<b>138 034,1</b>	144 734,1
Transfert	32 071,5	-		<b>32 071,5</b>	33 320,7
Créances douteuses et autres	-	31,0		<b>31,0</b>	31,0
	304 920,4	105 240,3		<b>410 160,7</b>	415 585,7
<b>Effectif total</b>	4 063	27		<b>4 090</b>	4 122
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	6 522,6		<b>6 522,6</b>	6 522,6
Prêts, placements et avances	34,5	-		<b>34,5</b>	34,5
	34,5	6 522,6		<b>6 557,1</b>	6 557,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Sécurité publique

## Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	282 746,9	-	10,0	<b>282 756,9</b>	274 071,7
2. Gestion interne et soutien	188 381,4	13 254,5	20 199,1	<b>195 326,0</b>	186 203,2
	471 128,3	13 254,5	20 209,1	<b>478 082,9</b>	460 274,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	8 157,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>229 141,9</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>248 941,0</b>	452 117,0

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2005-2006	2004-2005
	1	2		
			<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	146 090,6	36 033,6	<b>182 124,2</b>	178 775,6
Fonctionnement	11 396,6	89 413,5	<b>100 810,1</b>	92 789,2
Affectation à un fonds spécial	125 259,7	62 934,3	<b>188 194,0</b>	181 088,7
	282 746,9	188 381,4	<b>471 128,3</b>	452 653,5
<b>Effectif total</b>	1 762	801	<b>2 563</b>	2 569
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	20 199,1	<b>20 199,1</b>	20 199,1
Prêts, placements et avances	10,0	-	<b>10,0</b>	10,0
	10,0	20 199,1	<b>20 209,1</b>	20 209,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Sécurité publique

## Programme 3 Organismes relevant du ministre

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	10 568,6	-	2 943,0	<b>13 511,6</b>	14 539,9
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 905,0	-	140,1	<b>3 045,1</b>	3 071,5
3. Bureau du coroner	6 976,7	-	91,4	<b>7 068,1</b>	7 096,3
4. Commissaire à la déontologie policière	2 780,2	-	13,0	<b>2 793,2</b>	2 805,1
5. Comité de déontologie policière	1 806,8	-	10,8	<b>1 817,6</b>	2 011,4
	25 037,3	-	3 198,3	<b>28 235,6</b>	29 524,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				<b>3,4</b>	3,4
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	870,6
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>7 162,5</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>21 069,7</b>	28 650,2

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
	(000 \$)						
Rémunération	8 122,7	2 157,3	3 851,6	2 392,1	1 299,3	<b>17 823,0</b>	18 795,7
Fonctionnement	2 445,9	747,7	3 125,1	388,1	507,5	<b>7 214,3</b>	7 530,2
	10 568,6	2 905,0	6 976,7	2 780,2	1 806,8	<b>25 037,3</b>	26 325,9
<b>Effectif total</b>	204	31	56	41	21	<b>353</b>	360
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	2 935,3	138,9	88,4	12,0	6,8	<b>3 181,4</b>	3 181,4
Prêts, placements et avances	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	<b>16,9</b>	16,9
	2 943,0	140,1	91,4	13,0	10,8	<b>3 198,3</b>	3 198,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Sécurité publique

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Fonds des services de police	<b>188 194,0</b>	181 088,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>188 194,0</b>	181 088,7
<b>Effectif total</b>	<b>3 763</b>	3 763

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	<b>147 756,7</b>	141 468,9
Fonctionnement	<b>34 531,9</b>	33 146,4
Capital	<b>5 644,5</b>	5 866,9
Intérêt	<b>260,9</b>	606,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>188 194,0</b>	181 088,7

# Sécurité publique

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne</b>		
Formation des policiers et des pompiers	7 995,9	8 615,9
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	710,0	1 050,0
Sécurité civile	2 444,2	2 444,2
Sécurité incendie	1 000,0	1 490,0
Services policiers en milieu autochtone	18 990,9	18 648,9
Autres crédits de transfert	930,5	1 071,7
Total du programme 1	<u>32 071,5</u>	<u>33 320,7</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>32 071,5</b>	<b>33 320,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 995,9	8 615,9
Municipalités	22 050,9	22 538,9
Organismes à but non lucratif	580,5	721,7
Personnes	1 444,2	1 444,2
<b>Total du portefeuille</b>	<u>32 071,5</u>	<u>33 320,7</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Support	32 071,5	33 320,7
<b>Total du portefeuille</b>	<u>32 071,5</u>	<u>33 320,7</u>





# Services gouvernementaux

Programme	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Services gouvernementaux	53 948,8	3 770,3	25 251,2	69 138,9
Moins :				
Crédits permanents				19,2
Crédits reportés				734,2
Crédits votés le 22 mars 2005				20 816,4
<b>Crédit à voter</b>				<b>53 859,9</b>
				68 362,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	27 444,5	25 952,1
Fonctionnement	24 792,3	22 980,9
Transfert	1 712,0	1 600,0
<b>Total</b>	<b>53 948,8</b>	<b>50 533,0</b>
Effectif du programme	508	508
Effectif des fonds spéciaux	1 049	1 065
<b>Effectif total</b>	<b>1 557</b>	<b>1 573</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	25 221,2	20 721,2
Prêts, placements et avances	30,0	5,0
<b>Total</b>	<b>25 251,2</b>	<b>20 726,2</b>

# Services gouvernementaux

## Programme 1 Services gouvernementaux

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Direction et services à l'organisation	15 377,6	500,0	1 525,0	<b>16 402,6</b>	13 161,8
2. Services Québec	12 904,1	320,3	3 126,2	<b>15 710,0</b>	11 710,0
3. Gouvernement en ligne	7 794,4	-	-	<b>7 794,4</b>	8 394,4
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	11 200,0	2 950,0	20 600,0	<b>28 850,0</b>	29 200,0
5. Services administratifs	6 672,7	-	-	<b>6 672,7</b>	6 672,7
	<u>53 948,8</u>	<u>3 770,3</u>	<u>25 251,2</u>	<u><b>75 429,7</b></u>	<u>69 138,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>734,2</b>	756,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>20 816,4</b>	-
<b>Crédit à voter**</b>				<u><b>53 859,9</b></u>	<u>68 362,8</u>

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'Administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard. Finalement, ce programme inclut les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4).

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4	5		
			<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	8 527,9	9 018,0	5 201,1	-	4 697,5	<b>27 444,5</b>	25 952,1
Fonctionnement	6 537,7	3 886,1	2 593,3	9 800,0	1 975,2	<b>24 792,3</b>	22 980,9
Transfert	312,0	-	-	1 400,0	-	<b>1 712,0</b>	1 600,0
	<u>15 377,6</u>	<u>12 904,1</u>	<u>7 794,4</u>	<u>11 200,0</u>	<u>6 672,7</u>	<u><b>53 948,8</b></u>	<u>50 533,0</u>
<b>Effectif total</b>	<b>122</b>	<b>210</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>94</b>	<b>508</b>	<b>508</b>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	1 500,0	3 121,2	-	20 600,0	-	<b>25 221,2</b>	20 721,2
Prêts, placements et avances	25,0	5,0	-	-	-	<b>30,0</b>	5,0
	<u>1 525,0</u>	<u>3 126,2</u>	<u>-</u>	<u>20 600,0</u>	<u>-</u>	<u><b>25 251,2</b></u>	<u>20 726,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Services gouvernementaux

## Crédit au net

	<b>2005-2006</b>	2004-2005
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 1 - Services gouvernementaux</b>		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	<b>50 178,5</b>	48 412,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>184,6</b>	184,6
Crédit au net	<b>49 993,9</b>	48 228,1

Ce crédit au net concerne les activités réalisées en vertu de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des commissions facturées aux adjudicataires, des frais chargés aux organismes non budgétaires et hors du périmètre comptable du gouvernement ainsi que du produit de disposition de biens excédentaires dans les cas où l'article 49 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) ne s'applique pas.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 184 600 \$.

# Services gouvernementaux

---

## Crédits affectés à un fonds spécial

---

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Services gouvernementaux</b>		
Fonds de l'information gouvernementale	-	-
Fonds des services gouvernementaux	-	-
<b>Total du portefeuille</b>	-	-
<b>Effectif total</b>	<b>1 049</b>	<b>1 065</b>

---

# Services gouvernementaux

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Services gouvernementaux</b>		
Fonds de la société de l'information	1 400,0	1 600,0
Autres crédits de transfert	312,0	-
Total du programme 1	1 712,0	1 600,0
<b>Total du portefeuille</b>	1 712,0	1 600,0

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	1 712,0	1 600,0
<b>Total du portefeuille</b>	1 712,0	1 600,0

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Support	1 712,0	1 600,0
<b>Total du portefeuille</b>	1 712,0	1 600,0



# Tourisme

Programme	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Promotion et développement du tourisme	138 647,1	-	-	129 368,6
Moins :				
Crédits votés le 22 mars 2005				-
<b>Crédit à voter</b>				<b>129 368,6</b>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
		(000 \$)
Affectation à un fonds spécial	54 307,7	47 919,2
Transfert	84 339,4	81 449,4
<b>Total</b>	<b>138 647,1</b>	<b>129 368,6</b>
Effectif du fonds spécial	344	344
<b>Effectif total</b>	<b>344</b>	<b>344</b>

# Tourisme

## Programme 1 Promotion et développement du tourisme

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Tourisme Québec	54 307,7	-	-	<b>54 307,7</b>	47 919,2
2. Société du Centre des congrès de Québec	14 740,0	-	-	<b>14 740,0</b>	13 700,0
3. Société du Palais des congrès de Montréal	39 599,4	-	-	<b>39 599,4</b>	36 999,4
4. Régie des installations olympiques	30 000,0	-	-	<b>30 000,0</b>	30 750,0
	<u>138 647,1</u>	-	-	<b>138 647,1</b>	129 368,6
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>48 851,7</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>89 795,4</b>	129 368,6

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
			<b>(000 \$)</b>			
Affectation à un fonds spécial	54 307,7	-	-	-	<b>54 307,7</b>	47 919,2
Transfert	-	14 740,0	39 599,4	30 000,0	<b>84 339,4</b>	81 449,4
	<u>54 307,7</u>	<u>14 740,0</u>	<u>39 599,4</u>	<u>30 000,0</u>	<b>138 647,1</b>	129 368,6



# Tourisme

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Fonds de partenariat touristique	54 307,7	47 919,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 307,7</b>	<b>47 919,2</b>
<b>Effectif total</b>	<b>344</b>	<b>344</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	10 578,4	10 578,4
Fonctionnement	14 901,5	15 763,0
Support	28 827,8	21 577,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 307,7</b>	<b>47 919,2</b>

# Tourisme

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Régie des installations olympiques	30 000,0	30 750,0
Société du Centre des congrès de Québec	14 740,0	13 700,0
Société du Palais des congrès de Montréal	39 599,4	36 999,4
Total du programme 1	84 339,4	81 449,4
<b>Total du portefeuille</b>	84 339,4	81 449,4

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	84 339,4	81 449,4
<b>Total du portefeuille</b>	84 339,4	81 449,4

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	21 698,9	21 858,9
Fonctionnement	26 366,1	26 916,1
Capital	14 228,1	14 228,1
Intérêt	22 046,3	18 446,3
<b>Total du portefeuille</b>	84 339,4	81 449,4

# Transports

Programmes	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			<b>(000 \$)</b>	
1. Infrastructures de transport	1 296 084,0	104 892,8	31 248,4	<b>1 222 439,6</b>
2. Systèmes de transport	394 883,9	1 208,9	2 315,3	<b>395 990,3</b>
3. Administration et services corporatifs	88 110,7	8 072,2	10 723,3	<b>90 761,8</b>
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	29 209,7	-	10,0	<b>29 219,7</b>
	<u>1 808 288,3</u>	<u>114 173,9</u>	<u>44 297,0</u>	<u><b>1 738 411,4</b></u>
Moins :				
Crédits permanents				<b>19,2</b>
Crédits reportés				-
Crédits votés le 22 mars 2005				<b>451 677,4</b>
<b>Crédits à voter</b>				<u><b>1 286 714,8</b></u>
				<u>1 604 471,8</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>189 108,5</b>	203 557,0
Fonctionnement	<b>396 554,3</b>	410 362,7
Affectation à un fonds spécial	<b>711 186,2</b>	606 327,2
Transfert	<b>511 304,3</b>	459 482,7
Créances douteuses et autres	<b>135,0</b>	175,0
<b>Total</b>	<u><b>1 808 288,3</b></u>	<u>1 679 904,6</u>
Effectif des programmes	<b>3 798</b>	3 886
Effectif des fonds spéciaux	<b>2 508</b>	2 533
<b>Effectif total</b>	<u><b>6 306</b></u>	<u>6 419</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>44 097,0</b>	42 784,8
Prêts, placements et avances	<b>200,0</b>	333,2
<b>Total</b>	<u><b>44 297,0</b></u>	<u>43 118,0</u>

# Transports

## Programme 1 Infrastructures de transport

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Construction des infrastructures de transport	815 034,8	104 892,8	12 283,0	<b>722 425,0</b>	615 867,0
2. Entretien des infrastructures de transport	366 539,2	-	18 965,4	<b>385 504,6</b>	408 419,8
3. Aide financière au réseau routier local	114 510,0	-	-	<b>114 510,0</b>	105 227,8
	<u>1 296 084,0</u>	<u>104 892,8</u>	<u>31 248,4</u>	<b>1 222 439,6</b>	<u>1 129 514,6</u>
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>312 128,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>910 311,0</b>	<u>1 129 514,6</u>

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	-	110 313,5	-	<b>110 313,5</b>	117 061,6
Fonctionnement	105 392,8	250 997,6	-	<b>356 390,4</b>	371 212,7
Affectation à un fonds spécial	709 642,0	-	-	<b>709 642,0</b>	604 783,0
Transfert	-	5 228,1	114 510,0	<b>119 738,1</b>	110 380,5
	<u>815 034,8</u>	<u>366 539,2</u>	<u>114 510,0</u>	<b>1 296 084,0</b>	<u>1 203 437,8</u>
<b>Effectif total</b>	<b>10</b>	<b>2 597</b>	<b>-</b>	<b>2 607</b>	<b>2 740</b>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	12 283,0	18 765,4	-	<b>31 048,4</b>	29 953,6
Prêts, placements et avances	-	200,0	-	<b>200,0</b>	200,0
	<u>12 283,0</u>	<u>18 965,4</u>	<u>-</u>	<b>31 248,4</b>	<u>30 153,6</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits affectés à un fonds spécial de l'élément 1 peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à la partie « Affectation à un fonds spécial » de cet élément.

# Transports

## Programme 2 Systèmes de transport

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Transport terrestre	323 585,6	-	36,7	<b>323 622,3</b>	276 683,9
2. Transport maritime	53 813,5	-	3,1	<b>53 816,6</b>	53 795,7
3. Transport aérien	5 391,5	-	-	<b>5 391,5</b>	5 999,2
4. Commission des transports du Québec	12 093,3	1 208,9	2 275,5	<b>13 159,9</b>	14 149,3
	<u>394 883,9</u>	<u>1 208,9</u>	<u>2 315,3</u>	<b>395 990,3</b>	<u>350 628,1</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	902,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>105 931,5</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>290 058,8</b>	<u>349 726,1</u>

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2005-2006	2004-2005
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	6 196,8	985,2	771,3	8 190,2	<b>16 143,5</b>	16 543,6
Fonctionnement	3 056,3	5 977,2	1 027,7	3 903,1	<b>13 964,3</b>	12 348,2
Transfert	314 332,5	46 851,1	3 592,5	-	<b>364 776,1</b>	320 519,9
	<u>323 585,6</u>	<u>53 813,5</u>	<u>5 391,5</u>	<u>12 093,3</u>	<b>394 883,9</b>	<u>349 411,7</u>
<b>Effectif total</b>	<b>120</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>169</b>	<b>327</b>	<b>318</b>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	36,7	3,1	-	2 275,5	<b>2 315,3</b>	2 415,8
	<u>36,7</u>	<u>3,1</u>	<u>-</u>	<u>2 275,5</u>	<b>2 315,3</b>	<u>2 415,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 1 peut être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à la partie « Transfert » de cet élément.

# Transports

## Programme 3 Administration et services corporatifs

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Direction	6 244,4	-	19,8	<b>6 264,2</b>	6 394,0
2. Services administratifs	66 239,3	8 072,2	10 610,3	<b>68 777,4</b>	73 422,6
3. Planification, recherche et développement	15 627,0	-	93,2	<b>15 720,2</b>	16 842,6
	88 110,7	8 072,2	10 723,3	<b>90 761,8</b>	96 659,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				-	2 816,9
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>23 455,8</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>67 286,8</b>	93 823,1

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2005-2006	2004-2005
	1	2	3		
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	5 117,2	43 911,1	11 787,9	<b>60 816,2</b>	67 912,6
Fonctionnement	727,2	22 193,2	2 739,1	<b>25 659,5</b>	26 201,7
Transfert	400,0	-	1 100,0	<b>1 500,0</b>	1 500,0
Créances douteuses et autres	-	135,0	-	<b>135,0</b>	135,0
	6 244,4	66 239,3	15 627,0	<b>88 110,7</b>	95 749,3
<b>Effectif total</b>	43	577	218	<b>838</b>	802
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	19,8	10 610,3	93,2	<b>10 723,3</b>	10 405,4
	19,8	10 610,3	93,2	<b>10 723,3</b>	10 405,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Transports

## Programme 4 Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Élément	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
1. Développement de la Capitale-Nationale	29 209,7	-	10,0	<b>29 219,7</b>	31 448,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				-	40,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>10 161,5</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>19 058,2</b>	31 408,0

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2005-2006	2004-2005
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	1 835,3		<b>1 835,3</b>	2 039,2
Fonctionnement	540,1		<b>540,1</b>	600,1
Affectation à un fonds spécial	1 544,2		<b>1 544,2</b>	1 544,2
Transfert	25 290,1		<b>25 290,1</b>	27 082,3
Créances douteuses et autres	-		-	40,0
	29 209,7		<b>29 209,7</b>	31 305,8
<b>Effectif total</b>	26		<b>26</b>	26
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	10,0		<b>10,0</b>	10,0
Prêts, placements et avances	-		-	133,2
	10,0		<b>10,0</b>	143,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Transports

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures de transport</b>		
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	709 642,0	603 367,0
Fonds de gestion de l'équipement roulant	-	1 416,0
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	-	-
Total du programme 1	<u>709 642,0</u>	<u>604 783,0</u>
<b>Programme 4 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Fonds de développement régional	1 544,2	1 544,2
<b>Total du portefeuille</b>	<u>711 186,2</u>	<u>606 327,2</u>
<b>Effectif total</b>	<u>2 508</u>	<u>2 533</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	69 060,7	76 764,4
Fonctionnement	40 084,6	36 174,8
Capital	324 337,2	270 708,7
Intérêt	276 159,5	221 135,1
Support	1 544,2	1 544,2
<b>Total du portefeuille</b>	<u>711 186,2</u>	<u>606 327,2</u>



# Transports

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures de transport</b>		
Aide financière au réseau routier local	114 510,0	105 227,8
Transport terrestre	5 228,1	5 152,7
Total du programme 1	119 738,1	110 380,5
<b>Programme 2 - Systèmes de transport</b>		
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	10 300,0	-
Société des traversiers du Québec	38 916,1	38 916,1
Transport aérien	3 592,5	4 167,5
Transport en commun : Agence métropolitaine de transport	63 870,4	43 054,5
Transport en commun : fonctionnement	20 900,0	20 900,0
Transport en commun : immobilisations et service de la dette	156 029,6	143 150,5
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	58 000,0	56 650,1
Transport maritime	7 935,0	8 244,4
Transport terrestre	2 845,0	2 135,0
Autres crédits de transfert	2 387,5	3 301,8
Total du programme 2	364 776,1	320 519,9
<b>Programme 3 - Administration et services corporatifs</b>		
Autres crédits de transfert	1 500,0	1 500,0
<b>Programme 4 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 592,3	5 592,2
Commission de la capitale nationale du Québec	13 869,1	15 198,4
Fonds de développement économique et fonds de développement touristique	5 828,7	5 854,7
Programme de soutien aux projets économiques	-	437,0
Total du programme 4	25 290,1	27 082,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>511 304,3</b>	<b>459 482,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises	13 662,4	15 108,8
Entreprises et organismes d'État	111 255,6	91 769,0
Institutions d'enseignement	617,4	617,4
Municipalités	359 825,2	336 927,9
Organismes à but non lucratif	14 243,7	13 709,6
Personnes	11 700,0	1 350,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>511 304,3</b>	<b>459 482,7</b>

# Transports

---

## Crédits de transfert (suite)

---

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Rémunération	26 122,3	26 015,4
Fonctionnement	9 234,0	10 504,3
Capital	176 303,2	161 841,8
Intérêt	86 185,7	80 798,8
Support	213 459,1	180 322,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>511 304,3</b>	<b>459 482,7</b>

---

# Travail

Programme	2005-2006			2004-2005
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			<b>(000 \$)</b>	
1. Travail	63 732,9	1 712,7	16 371,8	75 453,2
Moins :				
Crédits permanents				2 454,3
Crédits reportés				1 990,0
Crédits votés le 22 mars 2005				-
Autres crédits déjà votés				8 300,0
<b>Crédit à voter*</b>				<b>62 708,9</b>
				<b>45 598,2</b>

\* Le crédit à voter pour le programme 1 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 apparaissant à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2005-2006	2004-2005
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	38 092,6	40 810,1
Fonctionnement	18 423,5	16 674,5
Transfert	7 140,6	7 235,6
Créances douteuses et autres	76,2	76,2
<b>Total</b>	<b>63 732,9</b>	<b>64 796,4</b>
Effectif du programme	754	767
<b>Effectif total</b>	<b>754</b>	<b>767</b>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	16 370,8	12 370,8
Prêts, placements et avances	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>16 371,8</b>	<b>12 371,8</b>

# Travail

## Programme 1 Travail

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
			<b>(000 \$)</b>		
1. Relations du travail	18 846,2	631,2	1 101,3	<b>19 316,3</b>	20 443,3
2. Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	424,4	-	1,0	<b>425,4</b>	430,5
3. Commission de l'équité salariale	5 389,6	100,2	634,5	<b>5 923,9</b>	6 154,9
4. Conseil des services essentiels	2 384,4	48,1	35,0	<b>2 371,3</b>	2 369,0
5. Régie du bâtiment du Québec	29 733,3	933,2	14 600,0	<b>43 400,1</b>	39 005,5

Suite à la page 22 - 3

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments, de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du ministère du Travail.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			<b>(000 \$)</b>			
Rémunération	12 658,1	261,4	3 921,4	1 772,5	19 479,2	38 092,6
Fonctionnement	6 001,8	163,0	1 468,2	611,4	10 179,1	18 423,5
Transfert	185,6	-	-	-	-	185,6
Créances douteuses et autres	0,7	-	-	0,5	75,0	76,2
	18 846,2	424,4	5 389,6	2 384,4	29 733,3	56 777,9
<b>Effectif total</b>	247	6	67	22	412	754
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	1 101,3	-	634,5	35,0	14 600,0	16 370,8
Prêts, placements et avances	-	1,0	-	-	-	1,0
	1 101,3	1,0	634,5	35,0	14 600,0	16 371,8

# Travail

## Programme 1 (suite)

Éléments	2005-2006			2004-2005	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			<b>(000 \$)</b>		
6. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	6 955,0	-	-	<b>6 955,0</b>	7 050,0
	63 732,9	1 712,7	16 371,8	<b>78 392,0</b>	75 453,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				<b>0,7</b>	0,7
Élément 4				<b>0,5</b>	0,5
Élément 5				<b>75,0</b>	75,0
Code du travail, (L.R.Q., c. C-27)					
Élément 4				<b>2 370,8</b>	2 368,5
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>1 660,0</b>	1 990,0
Crédits déjà votés					
Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1er avril 2005 (2005, c. 4)				<b>15 677,2</b>	-
Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 (2004, c. 7); Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>9 500,0</b>	8 300,0
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<b>3 500,0</b>	-
<b>Crédit à voter*</b>				<b>45 598,2</b>	62 708,9

\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007 apparaissant à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2005-2006	2004-2005
			<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	38 092,6	-		<b>38 092,6</b>	40 810,1
Fonctionnement	18 423,5	-		<b>18 423,5</b>	16 674,5
Transfert	185,6	6 955,0		<b>7 140,6</b>	7 235,6
Créances douteuses et autres	76,2	-		<b>76,2</b>	76,2
	56 777,9	6 955,0		<b>63 732,9</b>	64 796,4
<b>Effectif total</b>	<b>754</b>	<b>-</b>		<b>754</b>	767
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	16 370,8	-		<b>16 370,8</b>	12 370,8
Prêts, placements et avances	1,0	-		<b>1,0</b>	1,0
	16 371,8	-		<b>16 371,8</b>	12 371,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2006-2007, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2005-2006, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et du crédit voté le 22 mars 2005 alloués à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

# Travail

---

## Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2006-2007

---

2006-2007

(000 \$)

---

### Budget d'investissements

---

**Programme 1 - Travail****Élément 5 - Régie du bâtiment du Québec**

Immobilisations

6 500,0

**Total du portefeuille**

---

6 500,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le financement du projet de modernisation des processus d'affaires et des systèmes de la Régie du bâtiment du Québec dont la réalisation s'étendra sur plus d'un exercice financier.

# Travail

## Crédits de transfert

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Travail</b>		
Commission des relations du travail	6 955,0	7 050,0
Autres crédits de transfert	185,6	185,6
Total du programme 1	7 140,6	7 235,6
<b>Total du portefeuille</b>	7 140,6	7 235,6

## Ventilation par bénéficiaires

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 055,0	7 150,0
Organismes à but non lucratif	85,6	85,6
<b>Total du portefeuille</b>	7 140,6	7 235,6

## Ventilation par catégories de dépenses

	2005-2006	2004-2005
	(000 \$)	
Fonctionnement	6 955,0	7 050,0
Support	185,6	185,6
<b>Total du portefeuille</b>	7 140,6	7 235,6

